

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE
DE TRAITEMENT DE LA BRASQUE USÉE
À JONQUIÈRE
PAR ALCAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 février 2004 à 19 h
Holiday Inn Saguenay, salle Jonquière
2675, boul. Du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 Mme MONIQUE LABERGE..... 3
 Mme FRANCE GOYARD 8
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI 10
 M. Yves Gauthier
 VILLE DE SAGUENAY ET PROMOTION SAGUENAY 18
 M. Luc Vaillancourt
 M. Jean-Marie Beaulieu
 M. Michel Fortin
 REPRISE DE LA SÉANCE
 NOVA Pb INC..... 29
 M. Roger Laporte
 M. Guy Gendron
 M. Jean-Claude Leduc
 M. Arezki Tagnit-Hamou
 Mme MARIE-JOSÉE FORTIN ET Mme SUZANNE TREMBLAY 49
 SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE L'ALUMINIUM D'ARVIDA 53
 M. Roland Poirier
 M. Michel Potvin
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 61
 M. Daniel Groleau
 REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA SAUVEGARDE
 DE L'ENVIRONNEMENT 66
 Mme Renée Dubois
 Mme Élise Gauthier
 MOT DE LA FIN 71

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette première et dernière soirée de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement Jonquière.

10

Bien des choses se sont passées depuis notre dernière visite, et je vous avoue un peu mon soulagement de voir que c'est calme ce soir à la salle.

15

Alors je vous rappelle, pour ceux qui n'y étaient pas, mon nom est Joseph Zayed, je préside cette Commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue, monsieur John Haemmerli, membre additionnel du BAPE.

20

Je ne ferai pas lecture du mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair, au président du BAPE, monsieur André Harvey. Par contre, il est disponible en arrière de la salle à la table d'information à l'entrée. Vous pourrez en prendre connaissance si vous le désirez.

25

Le projet que nous avons examiné ensemble à la première partie, soit le 19 et le 20 janvier derniers, est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. En vertu de ces règles, le rapport sera remis au ministre au plus tard le 19 mai 2004. Celui-ci a soixante (60) jours pour le rendre public, mais en pratique, ces dernières années, les rapports sont rendus publics dans les trois-quatre (3-4) semaines suivant leur dépôt.

30

Permettez-moi aussi de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission! En arrière de la salle, il y a madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la Commission. À ma gauche ici, les analystes, madame Sylvie Mondor et monsieur Guy Fortin.

35

En arrière de la salle, nous avons aussi la conseillère en communications, madame Rosemary AL-Hayek et l'agente de secrétariat, madame Louise Marois.

40

La logistique de l'audience est assurée par le secteur audiovisuel du Service des commandites et événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration représenté par messieurs Daniel Buisson et Martin Lajoie. Les transcriptions seront assurées par madame Denise Proulx, sténotypiste ici en avant de la salle.

J'en profite pour mentionner que tout ce qui a été dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet.

45 D'ailleurs les transcriptions de la première partie de l'audience sont déjà sur le site Internet, et peut-être que plusieurs d'entre vous le savent déjà. La liste des centres et leurs coordonnées, ainsi que l'adresse du site Internet, sont disponibles à la table d'accueil à l'entrée.

50 Je profite pour vous informer aussi que la Commission a accepté que la compagnie de réalisation cinématographique IEH Promotion inc. filme la totalité des séances de l'audience. La Commission respectera toutefois le choix de toute personne qui ne désire pas être filmée. Madame Gélinas, la coordonnatrice de la Commission, a demandé aux personnes qui doivent présenter un mémoire si elles consentent à être filmées. Dans la négative, la responsable des communications, madame AL-Hayek, avisera le caméraman de ne pas filmer la personne qui ne le désire pas.

55 La compagnie IEH Promotion inc. s'intéresse aux enjeux environnementaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de la préparation d'une émission devant être diffusée à Télé-Québec. C'est un documentaire d'une cinquantaine de minutes qui, normalement, devrait être diffusé en 2005.

60 L'objectif de la deuxième partie de l'audience où nous y sommes, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Nous avons reçu dix (10) mémoires et les dix (10), selon ma compréhension, seront entendus aujourd'hui. Nous aurons donc une relativement longue soirée. Ils seront rendus publics dès ce soir et ils pourront être lus sur le site Internet du BAPE.

65 Je tiens à préciser que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre, ni en nombre, ni en volume pour déterminer qui a raison. La Commission s'intéresse avant tout aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans la majorité des cas, nous allons établir un dialogue avec vous à la suite de votre présentation spécifique de votre mémoire.

70 La Commission a déjà parcouru tous les mémoires, non seulement parcouru, mais lu attentivement, et même discuté vos mémoires, et c'est la raison pour laquelle il pourrait y avoir certaines questions résiduelles que nous aimerions vous poser.

75 Vous remarquez que contrairement à la première partie de l'audience publique, il n'y a plus de table de promoteur ni celle des personnes-ressources, bien que certains d'entre eux soient actuellement présents dans la salle. Les participants déjà inscrits au registre, tel que requis, seront invités à venir présenter leur mémoire ou leurs opinions verbalement.

80 Si le mémoire est de quelques pages, il est suggéré d'en faire la lecture. S'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les éléments principaux, essentiels et dégager les conclusions. Un délai d'environ vingt (20) minutes a été fixé par présentation.

85 À la fin de toutes les présentations, bien sûr il sera possible de vous prévaloir d'un droit de rectification qui vous permet d'apporter uniquement des corrections sur certains faits et non

pas sur des opinions. Pour ce faire, si vous désirez corriger certains faits qui auraient été dits et qui seraient erronés, il faudrait s'inscrire au registre.

90 Je vous fais l'appel que j'avais lancé aussi à la première partie de l'audience, je vous demanderai, pour assurer l'efficacité de notre exercice, de suivre de façon scrupuleuse les efforts qui seront consacrés à cette soirée au niveau du respect mutuel, au niveau de la courtoisie, d'éviter de tenir des propos inutilement blessants. D'ailleurs, je fais remarquer que même vos mémoires, en toute franchise je vous dis chapeau, les mémoires ne contiennent aucunement des propos malveillants ou des propos qui pourraient être blessants.

95 Alors je signale enfin qu'exprimer son opinion exige d'accepter que les autres puissent en faire autant et exprimer une opinion différente.

100 Enfin, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement voudrait poursuivre son effort d'évaluation de la qualité du service à la clientèle, et si vous avez quelques minutes à la fin de la rencontre ou tout au long de la rencontre, vous pourriez vous rendre en arrière de la salle et compléter un formulaire à cet effet.

105 Donc nous aurons une seule séance pour la deuxième partie, il s'agit de ce soir. Et j'appelle dès maintenant madame Monique Laberge.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MONIQUE LABERGE**

110 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

115 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir Madame.

120 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

LECTURE DU MÉMOIRE

125 **Page 2, quatrième paragraphe "... aux BPC à Larouche"**

Page 2, quatrième paragraphe, dernière phrase

Qui est un petit village tout près d'ici.

LECTURE DU MÉMOIRE

130

Page 4, septième paragraphe, fin

Et je parle en connaissance de cause.

135

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, quatrième paragraphe, deuxième ligne

Au niveau de sa santé.

140

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous madame. Tout d'abord si vous permettez, il y a deux (2) de vos recommandations que nous avons eu un peu de difficulté à définir. J'aimerais que vous nous aidiez à les définir.

150

La première recommandation, en fait elle est la première des vôtres aussi, vous indiquez:

"Qu'avant le démarrage éventuel du projet, on fasse une évaluation environnementale, soit l'an zéro afin de connaître l'état de la situation..."

155

Je peux comprendre de l'an zéro, pour vous, signifierait l'année qui précède l'établissement de l'usine?

160

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Avant le démarrage de l'usine, c'est ça.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que je comprends donc que vous estimez que l'étude d'impact ne vous fournit pas suffisamment d'information pour établir le profil de la contamination environnementale, c'est bien ça?

170

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Non...

PAR LE PRÉSIDENT:

175 Et est-ce que vous pouvez nous aider à mettre le doigt sur certaines variables ou certains aspects que vous auriez aimé voir ajoutés dans l'étude d'impact pour avoir cette évaluation?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

180 Moi, dans ma recommandation, ce que je veux savoir, c'est que je veux savoir c'est quoi l'état de l'environnement, qu'on fasse des tests pour savoir c'est quoi les contaminants qu'il y a sur le terrain avant que l'usine démarre. C'est ce que j'appelle l'an zéro.

185 Puis ce que l'étude d'impact, en tout cas selon les informations que j'ai lues au niveau de l'étude d'impact, ce que je ne retrouvais pas au niveau de l'étude d'impact de la contamination.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Très bien. Mon autre question et ensuite, je laisserai mon collègue compléter, touche le principe de précaution. Évidemment, c'est un principe qu'on utilise tous, des fois à tort ou à raison, mais le plus difficile dans ce genre de principe, c'est de lui donner forme, de lui faire dire quelque chose d'opérationnel éventuellement.

195 Alors vous, vous avez tout simplement mentionné qu'une de vos recommandations consiste à appliquer immédiatement le principe de précaution dans le traitement des déchets dangereux. Si je vous demandais de donner forme à ce principe de précaution dans vos propres mots, qu'est-ce que vous diriez?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

200 Moi, je dirais que, précaution dans le sens que si on sait pas les impacts, si on les connaît pas, au lieu de prendre le risque, bien, qu'on le fasse pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Et selon vous, à partir de ce que vous avez quand même suivi la première partie de l'audience publique de façon assez assidue, je vous reconnais très bien, est-ce que vous considérez que nous avons suffisamment d'informations pour y aller de l'avant?

210 Ou, selon vous, ces informations-là revêtent énormément d'incertitudes ou suffisamment d'incertitudes pour que la Commission soit tentée ou penchée de prescrire le principe de précaution?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

215 En tout cas, selon moi, au niveau du procédé, je suis pas une spécialiste, pas du tout, mais il y a beaucoup de questions qu'ils ont quand même pas été capables de répondre, le ministère de l'Environnement a pas été capable de répondre au niveau du procédé. Il y a des choses que l'on sait pas.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en fait, vous ciblez vraiment les incertitudes au niveau du procédé?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

225 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Très bien.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

235 Puis en tout cas, je voudrais rajouter que le principe de précaution, c'est un principe reconnu en Europe maintenant, qu'on applique ce principe.

PAR LE PRÉSIDENT:

240 On l'applique un peu partout maintenant.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

245 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

250 Oui madame Laberge, moi, j'aimerais revenir à l'état zéro. Vous avez dit, j'aimerais savoir, les contaminants que l'on retrouve sur le terrain, sur le terrain, parlez-vous du complexe, parlez-vous d'Arvida aux alentours du complexe?

255 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Non, sur le complexe. Bien en tout cas, habituellement, je pense que, pour avoir suivi d'autres dossiers environnementaux, avant qu'une entreprise démarre, en tout cas c'est intéressant pour nous citoyens de savoir comment était l'état de l'environnement avant. Alors dans un (1) an, dans deux (2) ans, c'est là qu'on peut voir s'il y a une accumulation de contaminants.

265 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui d'accord. Je vais aller à une autre de vos recommandations!

Vous recommandez que soit incluse dans le certificat d'autorisation une clause qui permet de le retirer si Alcan ne trouve pas de marché. Ma question est la suivante, c'est que ça résout pas le problème, parce qu'on a toujours l'entreposage de la matière dangereuse.

270 Alors pouvez-vous m'aider à comprendre ou avez-vous des suggestions, qu'est-ce qu'on fait?

275 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Bien, je veux dire, qu'ici on se retrouve avec les produits inertes pour des années et des années, en tout cas, c'est sûr que pour moi, c'est moins pire que la matière dangereuse. Mais on n'a quand même pas résolu, on a créé un autre problème.

280 Je veux dire, ça fait quand même vingt quelques années que l'Alcan travaille sur le procédé, ou quinze (15), en tout cas depuis 80 que l'Alcan sait que c'est une matière dangereuse, depuis 81 qu'elle sait que les brasques sont devenues une matière dangereuse, alors depuis 90, ils travaillent sur un procédé, alors on est à 2004, et on sait pas encore s'il y a encore du marché. Alors est-ce qu'on va se retrouver ici avec des montagnes de produits inertes?

285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va, merci, je voulais juste être sûr d'avoir bien compris. Merci madame.

290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Laberge.

295

FRANCE GOYARD

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame France Goyard.

305 **PAR Mme FRANCE GOYARD:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

315 Merci madame. Je devrais aussi vous dire un merci très personnalisé à vous et à madame Laberge, puisque toutes les deux (2), vous avez jugé la nécessité d'impliquer des experts en toxicologie. Étant moi-même un expert en toxicologie, ça promet, je ne chômerai sûrement pas si on appliquait toutes ces recommandations!

Je voulais, madame Goyard, juste m'assurer d'une chose avec vous. Quant à votre première recommandation, vous indiquez:

320 "Que le promoteur traite en priorité et en exclusivité la brasque entreposée sur le site du Complexe Jonquière et celle générée par ses usines de la région."

Est-ce que je comprends, j'ai de la difficulté à voir priorité et exclusivité, on dirait que les deux (2) sont incompatibles.

325

Est-ce que c'est la brasque entreposée avant ou la brasque entreposée et générée simultanément?

330

PAR Mme FRANCE GOYARD:

Au niveau de la région, oui. En même temps, parce qu'il s'en génère continuellement, ça fait que c'est en même temps, on commence avec celles entreposées et celles qui sont générées dans la région.

335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais simultanément?

PAR Mme FRANCE GOYARD:

340

Bien, en même temps, ça arrive, puis on les traite en même temps que, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Ça veut dire que c'est pas nécessairement d'abord l'entrepôt et ensuite...

PAR Mme FRANCE GOYARD:

350

Non, en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

D'accord. Et votre recommandation à l'effet qu'aucune brasque produite par des alumineries concurrentes ou par Alcan hors Québec ne devrait être acheminée au Complexe Jonquière, indépendamment ou non de l'existence d'un marché pour les sous-produits?

PAR Mme FRANCE GOYARD:

360

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc même s'il y avait un marché...

365

PAR Mme FRANCE GOYARD:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

370

... vous ne voulez pas...

PAR Mme FRANCE GOYARD:

375

C'est pas mon souhait.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Très bien, merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais peut-être juste continuer, si vous voulez bien, peut-être juste continuer dans la même veine où on fait toutes sortes de scénarios!

385

Donc vous excluez a priori les brasques provenant des concurrents d'Alcan finalement au Québec, même si c'était pour remplir l'espace entre la production d'Alcan, la pleine capacité, et que ça évitait par exemple d'en construire une autre similaire ailleurs?

390

PAR Mme FRANCE GOYARD:

C'est parce que j'ai tellement l'impression que ça va prendre du temps avant que tout ce qui est entreposé soit traité, que j'ai de la difficulté à envisager que ça puisse venir de l'extérieur pour l'instant.

395

Peut-être que vous me reposerez la question dans dix (10) ans!

PAR LE COMMISSAIRE:

400

D'accord, je comprends.

PAR Mme FRANCE GOYARD:

405

Pour l'instant, là, on en a beaucoup, il faut vraiment procéder le plus vite possible avec ce qui est entreposé et ce qui est généré dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE:

410

C'est très clair, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Merci madame Goyard.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Le Comité de l'environnement de Chicoutimi qui sera présenté par monsieur Yves Gauthier.

Bonsoir monsieur Gauthier.

425

PAR M. YVES GAUTHIER:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

430

Alors si vous permettez, monsieur le Président, je vais d'abord débiter avec une brève présentation de notre organisme!

LECTURE DU MÉMOIRE

435

Page 3, 1.2 Réalisations

D'abord le projet concerté de réhabilitation écologique de la rivière du Moulin. C'est un projet quinquennal où on a procédé, c'est une rivière qui s'écoule en milieu agricole en partie, et on a réalisé différents aménagements, de façon à réduire les problèmes de pollution diffuse.

440

Et suite à ce projet, on a mis sur pied un comité de bassin qui est un des trente-trois (33) reconnus par la Politique nationale de l'eau, le Comité de bassin RIVAGE de la rivière du Moulin.

445

Le Comité est également l'organisme qui gère deux (2) des Éco-centres; ce sont des parcs à conteneurs localisés dans l'arrondissement de Chicoutimi.

450

Le Comité a travaillé sur de nombreux projets de conservation, entre autres au niveau des battures urbaines de Chicoutimi. On a produit des capsules radiophoniques à saveur environnementale. On a travaillé sur le nettoyage des berges après le déluge de 1996 et plein d'autres projets de même nature.

Alors si on vient dans le vif du sujet, monsieur le Président!

455

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, 2.1

Page 5, 2.1 troisième paragraphe "... sur plusieurs années"

Comme le prévoit le promoteur.

460

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, 2.1 quatrième paragraphe, troisième ligne..."défaillance des équipements..."

465

Page 5, 2.1 "car bien que le promoteur..."

Qui peuvent se produire à tout moment, surtout quand on considère qu'ils vont fonctionner de façon continue et ce, sur une très longue période, c'est-à-dire qu'on parle en termes de décennies, de dix-vingt-trente (10-20-30) et peut-être même davantage.

470 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 5, 2.1 quatrième paragraphe, cinquième ligne "... concernent principalement les émissions atmosphériques."

475 **Page 5, 2.1 quatrième paragraphe "l'expérience dans d'autres projets..."**

Et non pas les vérifications mécaniques, de s'assurer que les équipements vont être en bon état de fonctionnement pendant toute leur durée de vie utile.

480 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 6, premier paragraphe, septième ligne "... l'impartialité du rapport produit."

Page 6, premier paragraphe, septième ligne "La Commission sait pertinemment..."

485

Parce que comme vous le savez sans doute, lorsqu'une firme embauche une firme de consultants pour une tâche donnée, bien, il existe une relation d'affaires, ce qui fait qu'il est difficile de dire que le résultat est libre de toute influence. C'est certain que lorsqu'on embauche une firme de consultants, elle va plutôt interpréter les faits ou les éléments scientifiques d'une façon favorable à la nôtre.

490

Un peu comme un avocat va le faire quand il va être en présence de son client, pourtant il y a deux (2) avocats qui ont suivi une formation, mais les deux (2) vont avoir des positions diamétralement opposées, souvent en se basant sur les mêmes documents et sur les mêmes articles de loi.

495

Alors dans le même ordre d'idée, c'est qu'une firme qui est embauchée par quelqu'un, on peut remettre en question l'impartialité et l'indépendance des conclusions du travail qui a été réalisé.

500

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, 2.2, Effets cumulatifs "... les impacts de son projet."

C'est comme si son projet était fait sur la lune et qu'il y avait rien alentour. Dans des conditions idéales, le projet aura peut-être peu d'impact significatif sur l'environnement, comme le promoteur le souligne.

505

510 Une telle approche, malgré qu'elle soit conforme à la législation environnementale
actuellement en vigueur au Québec, bien, cette situation-là comporte de sérieuses lacunes, puis
à notre avis, elle présente même de graves dangers pour la santé publique lorsqu'on analyse un
projet dans le contexte global, parce qu'il faut pas oublier que ces effets-là s'accumulent et non
pas vont se réaliser de façon isolée comme on l'identifie dans les évaluations d'impact
actuellement.

515 Et les personnes qui m'ont précédé ce soir vous ont affirmé, vous ont fait part du contexte
industriel qui est très fort, très lourd dans la région, donc je crois qu'on peut pas analyser ce
projet-là uniquement sur la base du projet en tant que tel, sinon ça viendrait fausser la réalité, les
effets cumulatifs qu'on va retrouver dans la réalité quotidienne des gens qui vivent ici dans la
520 région.

J'aurais envie de reprendre brièvement l'exemple que j'ai donné lors de la première partie
des audiences afin d'illustrer notre propos! C'est que si moi en entrant ici dans la salle ce soir,
j'avais demandé si je pouvais fumer, puis qu'on avait analysé ma demande sur une base
525 individuelle, comme ça se fait à l'heure actuelle dans le cadre des projets en environnement, il
est certain qu'on m'aurait dit: ah, il y a pas de problème, la salle est de grande dimension, tu vas
fumer peut-être quatre-cinq (4-5) cigarettes dans la soirée, vous pouvez y aller, on vous donne
l'autorisation.

530 Mais si quatre-vingt-dix-neuf (99) autres personnes à la suite de moi font la même
demande et que leurs demandes avaient toutes été évaluées sur une base indépendante, on se
rend compte qu'après deux (2) heures dans la salle, l'air serait devenu insalubre et irrespirable.

Bien, c'est un peu la même analogie qu'il faut faire avec le projet d'Alcan qu'on veut
535 établir ici dans la région, c'est-à-dire qu'on l'évalue sur une base individuelle de façon isolée,
peut-être que le projet a l'air de cette façon-là anodin ou avec des impacts peu significatifs, mais
si on l'évalue dans le contexte industriel qu'on connaît actuellement dans la région, les résultats
risquent d'être fort différents. Parce que, comme vous le savez sans doute, c'est que le milieu a
une capacité d'absorption qu'à un moment donné, si on le dépasse, c'est que tout ce qu'on va
540 causer, c'est de la maladie puis des conditions défavorables à la population.

Également, ce qu'il faut pas oublier, dans la région, c'est que le docteur Larouche nous l'a
présenté lors de la première partie des audiences, c'est que les taux de cancer sont plus élevés
dans la région que dans la plupart des autres régions du Québec.

545 Il est certain, comme le mentionnait le docteur Larouche, qu'on peut pas établir un lien de
cause à effet entre la présence des industries et les taux de cancers, parce qu'établir ce lien-là
de façon hors de tout doute, c'est très difficile. Sauf que si on applique le principe de précaution
qui, à notre avis, fait partie intégrante du développement durable et qui se justifie tout à fait dans
550 le contexte industriel qu'on connaît au Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien, c'est que la Commission

n'a pas d'autre choix que de considérer les impacts cumulatifs qui vont résulter de l'implantation de ce projet avant de lui donner son aval.

LECTURE DES RECOMMANDATIONS, page 7

555

Page 8, début

D'autres impacts du projet qui nous préoccupent, ce sont ceux sur l'eau.

560

Le promoteur a indiqué que le procédé utilise de l'eau et que celle-ci sera puisée à même la rivière Chicoutimi. Dans les documents déposés par le promoteur, on nous dit que les quantités d'eau seraient minimales, les quantités d'eau qui seraient prélevées seraient minimales, sauf que ce qu'il faut prendre en considération, puis encore là, c'est qu'Alcan qui va venir puiser de l'eau dans la rivière Chicoutimi, bien, sera pas la seule à le faire, donc il faut prendre en

565

considération également les autres qui puisent de l'eau dans ce cours d'eau.

Il y a déjà le Complexe Jonquière, comme le mentionnait le promoteur lui-même, il y a également les arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière pour le secteur Arvida qui y puisent une partie de leur eau potable.

570

Il y a également certaines des entreprises qui sont localisées aux abords ou sur les rives du cours d'eau qui vont puiser certaines quantités pour leur procédé industriel ou autre.

Donc les effets cumulatifs de ces nombreuses ponctions dans une rivière dont le débit est relativement modeste, bien, ça risque d'avoir des effets catastrophiques pour l'écosystème qui est somme toute fragile et également la faune et la flore qui l'habitent et ce, surtout en période d'étiage, c'est-à-dire en période d'été où le niveau de l'eau est à son plus bas.

575

LECTURE DE LA RECOMMANDATION NUMÉRO 4, page 8

580

Les gaz à effet de serre maintenant! Une autre de nos préoccupations qui découle de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

585

Monsieur Gauthier, nous avons, juste pour votre gouverne, prévu une vingtaine de minutes par mémoire, ça fait déjà vingt (20) minutes ou pas loin, alors peut-être, étant donné que nous avons aussi des questions à vous poser, peut-être que vous pourriez faire lecture des recommandations puisque tout le reste ne nous amène qu'aux recommandations finalement.

590

C'est une proposition que je vous fais.

PAR M. YVES GAUTHIER:

595 Oui. Mais si vous permettez, je vais juste faire la brève présentation sur les gaz à effet de serre, parce que je crois qu'il y a des données qui sont importantes pour que la population soit informée également, puis par la suite, je vais suivre votre recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE

600

Page 8, section Gaz à effet de serre, premier paragraphe

Page 8 "Gaz à effet de serre", premier paragraphe, fin

605 Ce qui est énorme, si on imagine qu'une seule entreprise, ça représente un dixième (1/10) de un pour cent (1 %) de toutes les émissions de gaz à effet de serre au Québec.

610 Puis même si on ne fait que considérer les émissions de CO₂, on considère que la contribution de cette usine à l'augmentation des gaz à effet de serre pour la province de Québec est très importante. On a effectué des calculs à partir de chiffres qui avaient déjà été reconnus par le BAPE lors des audiences du projet sur la centrale le Suroît pour arriver à ces chiffres-là, et tout est expliqué en détail dans le mémoire.

615 À partir des quantités de CO₂ qui seraient émises par le projet, ça équivaldrait à ajouter une flotte de vingt-cinq mille (25 000) voitures sur les routes de la région, ce qui veut dire que c'est comme si on augmentait de façon instantanée le parc automobile de la région de dix-sept pour cent (17 %). Donc c'est comme s'il y avait vingt-cinq mille (25 000) nouvelles voitures qui, à partir du moment où on tourne la "switch" à "on" de l'entreprise, c'est comme s'il y avait vingt-cinq mille (25 000) nouvelles voitures qui venaient polluer nos routes avec leurs émissions de gaz à effet de serre.

620 Alors dans ce contexte-là, on voit toute l'importance de considérer les effets cumulatifs du projet dans le milieu, de façon à s'assurer qu'il soit évalué sur une base qui colle à la réalité.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 8, dernier paragraphe

630 Compte tenu du temps, je vais suivre votre recommandation et je vais me limiter à lire les recommandations!

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Merci.

PAR M. YVES GAUTHIER:

LECTURE DES RECOMMANDATIONS 5, 6, 7, 8, 9 ET 10

640 Alors voilà qui termine pour la présentation de notre mémoire, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci beaucoup, restez avec nous pour quelques questions s'il vous plaît!

 Tout d'abord, on va commencer par la fin. Vous avez les recommandations 9 et 10.

650 Dans la neuvième, vous demandez que tous les efforts soient consacrés pour développer un marché pour les sous-produits du traitement de la brasque. Et dans votre dixième recommandation, que la Commission, ce sont vos mots, "exige que le promoteur s'engage à n'enfourir aucun des sous-produits résultant du traitement de la brasque".

 Et je vous pose la question suivante!

655 À défaut de marché, vous proposez quoi si on n'enfourit pas?

PAR M. YVES GAUTHIER:

660 Bien, c'est le promoteur, tout au long de la première partie, nous a fait part qu'il avait des marchés, qu'il avait tâté le terrain, puis que, en tout cas, ses réponses étaient difficiles à interpréter par moment, parce que même il semblait se contredire à certains moments, mais de façon générale, on peut résumer que le promoteur affirmait qu'il y avait un marché pour les produits, il restait à concrétiser les ententes avec ceux qui seraient intéressés, et il fallait qu'il voie la qualité des sous-produits qui leur seraient fournis.

665 Mais on a vu également dans les autres formes de traitement ou de procédé de la brasque usée que le LCLL, c'est qu'il y avait possibilité de peut-être brûler certains de ces sous-produits dans les cimenteries principalement.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Mais vous conviendrez, vous n'avez pas été convaincu de l'argumentation, puisque vous revenez avec cet aspect-là dans votre mémoire.

675 Effectivement, en première partie de l'audience publique, le promoteur a fait référence à des intentions. Évidemment, les intentions sont quand même loin d'une signature de contrat ferme.

680 Alors moi, je vous pose la question: dans l'éventualité où les efforts ont été consentis, comme vous le demandez, et qu'il n'y a pas de marché, qu'est-ce qu'on fait avec les sous-produits, si on ne peut pas les enfouir?

PAR M. YVES GAUTHIER:

685 Très bonne question!

PAR LE PRÉSIDENT:

690 C'est parce que si on veut utiliser des recommandations comme celles-ci, il faut qu'on trouve, nous aussi, une issue.

PAR M. YVES GAUTHIER:

695 Bien, il doit certainement y avoir quelque chose à faire avec ces produits-là, parce que ce sont des composantes qui existent déjà. On créera pas de nouveau produit à partir de ce procédé-là, en tout cas c'est de la façon dont je l'ai compris lors de la première partie des audiences.

700 Donc ce sont tous des matériaux ou des produits chimiques qui existent déjà, donc théoriquement, on devrait pas se ramasser devant la situation qu'il n'y a pas de marché pour ces sous-produits.

705 C'est peut-être juste au niveau de la rentabilité, parce que le promoteur a fait souvent référence aux aspects de la rentabilité de leur usine, c'est peut-être sur cet aspect-là qu'on va dire qu'on trouve pas de marché.

Mais selon moi, compte tenu que ce sont des matières, pas des nouvelles matières, on n'invente rien, théoriquement il doit y avoir un marché pour ces sous-produits.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

715 Et vous touchez aussi la provenance de la brasque, ce qui a été aussi touché par vos prédécesseurs comme vous l'avez vous-même précisé, mais ce n'est pas clair, cette recommandation 8 en fait:

720 "La Commission exige que le promoteur s'engage à ne traiter que les brasques usées entreposées au Complexe Jonquière – ça, c'est très clair – et celles en provenance de ses usines québécoises – c'est tout aussi clair – et que, sous aucune considération, les brasques usées en provenance des autres provinces, des États-Unis ou d'ailleurs dans le monde..."

Donc vous laissez place, et vous me corrigerez, vous laissez place aux autres alumineries, autres qu'Alcan, c'est bien ça?

PAR M. YVES GAUTHIER:

725

Justement, je suis allé parler avec la responsable, parce que je vais avoir des petits correctifs à apporter à mon mémoire. Je me suis aperçu qu'il y avait quelques erreurs et ça, c'en est une. Donc je vais retravailler cette portion-là.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pour ma gouverne, est-ce que les alumineries autres qu'Alcan seraient exclues de votre recommandation?

735

PAR M. YVES GAUTHIER:

Oui, pour les principes qui ont été mentionnés par certaines de mes prédécesseurs, Alcan devrait traiter uniquement ses brasques usées.

740

Parce que comme j'y fais référence dans le mémoire, c'est que ça doit pas être une opportunité d'affaires. On doit pas faire des affaires avec nos déchets. On a une responsabilité sociale qui implique qu'on doit s'en débarrasser. Idéalement, c'est sur le site où elles sont produites, de façon à éviter d'autres problèmes, parce qu'il y a le transport, il y a les risques de contamination s'il y a un accident de la route lors du transport qui peut se produire, et les émissions de gaz à effet de serre vont être augmentées par le transport, etc., etc.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup monsieur Gauthier.

750

VILLE DE SAGUENAY ET PROMOTION SAGUENAY

755

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors maintenant, ce sera au tour de Ville de Saguenay et Promotion Saguenay, monsieur Michel Fortin, Jean-Marie Beaulieu, Roger Lavoie et Luc Vaillancourt.

760

Bonsoir messieurs. Je vous demanderais de vous identifier avant de prendre la parole, pour permettre à la sténotypiste de référer à la bonne personne les paroles qui auront été dites.

765 Juste avant que vous présentiez votre mémoire, j'aimerais clarifier une chose. Est-ce que ce mémoire, au fond, correspond à la position officielle de la Ville de Saguenay?

Est-ce qu'il y a eu une résolution ou pas?

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

770 Ce que l'on a fait, c'est par résolution. On a tout simplement demandé à Promotion Saguenay de traiter le dossier en collaboration avec effectivement les différents services techniques de Ville de Saguenay.

PAR LE PRÉSIDENT:

775 C'est très bien, merci monsieur Beaulieu.

Allez-y!

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

780 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, tous les intervenants, bonsoir. Je me présente, Luc Vaillancourt, vice-président développement de Promotion Saguenay, l'organisme de développement économique de Ville de Saguenay.

785 Je suis accompagné des représentants de Ville de Saguenay, monsieur Jean-Marie Beaulieu qui est à ma gauche, conseiller municipal et président de la Commission d'urbanisme, et de monsieur Michel Fortin du cabinet du maire.

790 D'entrée de jeu, je tiens à souligner que la Ville de Saguenay accueille avec enthousiasme le projet de la société Alcan d'implanter une usine de traitement de la brasque usée dans l'arrondissement de Jonquière, un projet qui viendra mettre un terme à l'emménagement de la brasque sur son territoire.

795 Nous tenons également à témoigner du sérieux de l'étude d'impact sur l'environnement de la société Tecsalt qui a répondu adéquatement à nos interrogations face à ce projet.

800 Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous nous permettrez tout d'abord de vous présenter notre ville.

805 Saguenay est la sixième ville en importance au Québec avec ses cent cinquante mille (150 000) citoyens, et le pôle économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De surcroît, KPMG et Canadian Business déclaraient récemment que c'est à Saguenay que l'on retrouve les coûts d'implantation d'une entreprise les plus bas des pays du G7.

En plus d'être compétitive, Saguenay compte également sur une qualité de vie exceptionnelle notamment en raison de la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la proximité des grands espaces et la capacité de jouir d'une nature luxuriante. Des éléments essentiels que nous tenons à préserver et qui influenceront nos points de vue sur le projet.

810

La ville de Saguenay vit actuellement des problèmes sur le plan de la vitalité économique. L'un des problèmes criants est la décroissance démographique résultat de la diminution des emplois disponibles et ce, malgré la présence d'outils de développement de qualité, qu'on pense à l'aéroport, au port en eau profonde et à tous les outils, la voie ferrée, tous les accès qu'on a aux marchés mondiaux.

815

On a malgré tout le plus haut taux de chômage au pays, un exode de la population, et au cours des cinq (5) dernières années, nous avons perdu environ cinq mille huit cents (5800) personnes. Cinq mille huit cents (5800) concitoyens qui ont quitté Ville de Saguenay.

820

Et les plus récentes annonces en matière de réduction d'emplois ne font qu'empirer la situation. Au cours des trois (3) derniers mois, mille deux cents (1200) emplois ont été perdus, liés notamment à la fermeture temporaire de la papeterie Abitibi Consol de Port-Alfred et des salles Soderbërg, ce qui représente environ cinq mille (5000) emplois totaux quand nous comptons les emplois dans le domaine tertiaire.

825

Si on fait une analogie, à Montréal, le même nombre d'emplois représenterait huit mille (8000) emplois, donc environ vingt-cinq (25 000) à trente mille (30 000) emplois totaux.

830

Dans ce contexte, tout projet susceptible de créer de l'emploi et d'engendrer des retombées économiques significatives, tout en favorisant la création de produits à valeur ajoutée est le bienvenu.

835

Toutefois, ce développement industriel ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des citoyens. Ce sont là des conditions essentielles à la réalisation de tout projet industriel à Saguenay.

840

L'implantation de l'usine de traitement de la brasque répond adéquatement à ces conditions environnementales, d'après nous. La Ville de Saguenay s'est vue rassurée par la politique environnementale d'Alcan et de l'ensemble de ses engagements qui reposent sur deux (2) éléments majeurs: un système global de gestion de l'environnement et le principe de responsabilité totale à l'égard du produit.

845

Le premier vise à garantir que ses procédés de fabrication sont compatibles avec l'environnement, tandis que l'entreprise tire le meilleur parti possible, dans ses produits, de la valeur inhérente de l'aluminium sur le plan environnemental à chaque étape de leur cycle de vie.

De plus, des tests en laboratoires ont démontré que le procédé utilisé, le LCCL, permet le traitement sécuritaire et efficace de la brasque usée.

850

La Ville de Saguenay n'est toutefois pas sans considérer les rejets de contaminants dans l'atmosphère. Bien que la plupart soient relativement faibles, il n'en demeure pas moins que ces émanations ont un impact sur l'environnement et qu'elles commandent la plus grande vigilance.

855

D'autre part, le projet ne nécessite aucune acquisition résidentielle, puisque les infrastructures s'élèveront sur un terrain industriel existant.

De plus, l'emplacement de ces bâtiments minimise le transport en milieu urbain.

860

Ce projet prévoit la création de quarante (40) emplois directs et estime à cent cinquante-cinq (155) le nombre d'emplois indirects créés dans un secteur de diversification économique prioritaire pour Saguenay, un investissement total de cent cinquante millions de dollars (150 M\$).

865

Mais encore, Saguenay doit s'assurer d'obtenir le maximum de retombées liées à la construction de l'usine.

870

Pour cette raison, nous souhaitons qu'Alcan ait recours, durant toute la phase des travaux de construction, à un comité de maximisation des retombées économiques et de sensibilisation des entrepreneurs à Saguenay. Cette formule a déjà fait ses preuves dans le cadre de la construction de la nouvelle aluminerie d'Alma.

875

Vous comprendrez que par sa vocation, Promotion Saguenay ne peut que se réjouir et se montrer très favorable au potentiel de rétention des sous-produits, de la récupération de la brasque qui favorise la création d'entreprises complémentaires.

880

Plusieurs scénarios de maximisation de ces retombées sont envisageables. Afin que des entreprises viennent s'implanter dans la région, la Ville de Saguenay recommande que des quantités de sous-produits, qu'on pense fluor, chlore ou autre, soient mises à la disposition d'entreprises utilisatrices, de façon à créer des incitatifs.

885

Ces sous-produits nous intéressent au plus haut point, car nous devons inciter la société Alcan dans le contexte actuel où la situation de l'emploi devient critique à prendre tous les moyens pour maximiser ces retombées en collaboration avec ses partenaires.

890

Nous savons que la récupération de la chaleur émise par l'usine pourrait inciter des entreprises à s'implanter à proximité. Aussi, la capacité d'approvisionnement en carbone et en matières réfractaires intéresse particulièrement les entreprises utilisant ces substances pour combustible ou matière première, telles les cimenteries ou encore pour alimenter d'autres industries.

Nous recommandons donc à la société Alcan de poursuivre ses recherches en vue d'implanter, à court ou moyen termes, un complexe industriel complémentaire, notamment dans le créneau de l'industrie de la production de tuiles céramiques. On fait référence ici à l'étude de madame Geneviève Paradis de l'Université de Sherbrooke.

895

Toutefois, la Ville de Saguenay, comme Promotion Saguenay, est consciente que nous sommes à l'aube de développement en matière de récupération de ces sous-produits. Beaucoup de recherche reste encore à faire malgré le fait que la société Alcan a réalisé des investissements majeurs dans ce domaine pour en arriver à l'aboutissement du projet actuel.

900

C'est pourquoi nous recommandons que la société Alcan réserve autant de ressources financières pour maximiser les retombées économiques de cette phase ultérieure qu'elle en a consacré pour la construction de cette usine de traitement de la brasque usée.

905

Pour la Ville de Saguenay, l'acceptation sociale du projet est une condition sine qua non à sa réalisation. Alcan devra prendre tous les moyens pour respecter ses engagements à la fois économique et environnemental comme mentionné dans le document intitulé "En route vers la durabilité" qui a été préparé par Alcan.

910

Étant donné le caractère prioritaire de la sécurité environnementale pour l'ensemble des citoyens, Saguenay recommande d'harmoniser le plan d'urgence de la zone du site d'exploitation en conformité à celui de la Ville. Dans une démarche de transparence et afin de favoriser l'acceptation sociale du projet, en démontrant la sécurité du procédé, Saguenay préconise également la mise en place d'un mécanisme formel permettant à la population d'être bien informée sur le projet en mettant sur pied un comité externe de surveillance et de suivi.

915

En somme, la Ville de Saguenay entend collaborer avec la société Alcan dans la réalisation de son projet d'usine de traitement de brasque usée et ce, afin d'assurer l'essor de l'économie de l'emploi tout en préservant le bien-être de sa population.

920

En contrepartie, nous exigeons qu'Alcan s'engage à maximiser les retombées de son projet pour le développement durable de la région, celle qui l'a vu naître, progresser et prospérer. Merci.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous. Si vous permettez, il y a deux-trois (2-3) points que nous aimerions clarifier avec vous.

930

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

J'ai mes experts avec moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

935

En fait, vous avez été un petit peu plus loin à certains égards que ce que vous nous aviez remis comme mémoire, notamment pour une des recommandations.

940

Vous recommandez qu'Alcan prenne tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses retombées, vous l'avez même dit deux (2) fois, ici en région, en mettant sur pied un comité de sensibilisation auprès des entrepreneurs d'ici, à l'instar de ce qui a déjà été fait au moment de la construction de l'aluminerie d'Alma. Pourriez-vous donner un peu plus de détail?

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

945

À Alma, il y avait eu un comité de formé pour voir à s'assurer que les contrats qui allaient être donnés pour la construction de la nouvelle aluminerie seraient accessibles aux entreprises d'ici. Par exemple, on pouvait scinder un contrat en deux (2) pour s'assurer que les entrepreneurs d'ici seraient capables de réaliser les contrats. C'est sûr qu'on les réalise au meilleur coût possible.

950

Mais avec un comité en place, comme ça a été fait à Alma, je pense qu'il y aurait lieu, ce serait possible d'accorder le plus de contrats possibles à nos entrepreneurs qui sont dans le fond des spécialistes de construction d'alumineries et des produits connexes à l'aluminerie.

955

Ici, on a réalisé l'usine Laterrière, Grande-Baie, Alma, alors on a un bon potentiel d'entrepreneurs qui pourraient participer à la construction de l'usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Mais je comprends qu'il y aurait un critère quand même, le critère le plus important serait celui de la localisation géographique?

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

965

Des contracteurs, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Indépendamment donc des estimations?

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

975

Pas indépendamment des estimations. Au meilleur coût possible, ça va de soi.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Admettons qu'il y a un groupe de consultants qui propose de faire un travail avec un budget une fois et demie plus élevé qu'un autre qui est hors région, est-ce que dans le cadre du projet d'Alma, on a octroyé quand même le contrat...

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

985 Je connais pas exactement toutes les règles qui avaient été utilisées à Alma; par contre, je sais que ça a eu beaucoup de retombées pour les entrepreneurs locaux et que les règles qui avaient été fixées étaient très appréciées de nos entrepreneurs.

990 Je pense qu'on pourrait prendre le modèle d'Alma pour le reconduire ici à Ville de Saguenay.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Très bien. Je voudrais aussi vous poser une question sur le comité de suivi et de surveillance!

En fait, le mandat que vous indiquez à la page 20 pour le comité de surveillance et de suivi, c'est un mandat qui m'a laissé un peu surpris, parce que – je vous lis rapidement:

1000 "Favoriser l'acceptation sociale du projet, démontrer la sécurité du procédé, faire la preuve que le procédé n'est pas une menace pour la santé, intervenir dans les activités entourant l'élimination des brasques advenant tout doute raisonnable."

1005 Sauf le dernier point, le reste, c'est essentiellement un mandat de promotion du projet plutôt qu'un mandat de surveillance et de suivi.

Est-ce que vous avez, malgré ce que je viens de vous préciser, vous avez en tête quand même la nécessité d'un comité réellement de surveillance et de suivi et si oui, quelle serait sa composition et quelles seraient ses responsabilités?

1010 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1015 Écoutez, ce comité-là, pour nous, oui, il a un mandat de promotion, c'est bien évident, parce qu'on pense que le projet, même s'il démarrerait demain matin, a besoin effectivement d'être expliqué encore à la population, mais ce comité-là aura aussi suffisamment de crédibilité dans notre esprit pour être capable d'apporter des éléments, des questionnements face au projet et identifier des solutions, des pistes de solution pour permettre à la population de toujours avoir confiance dans l'ensemble de ces procédés industriels nouveaux là.

1020 C'est dans ce sens-là qu'on a mis ce comité-là. On s'est pas attaché à la constitution
comme telle du comité, on pense qu'il y a des personnes encore plus compétentes que nous qui
verront à l'implanter, mais on pense que ça devrait être bien sûr des gens qui sont capables déjà
de représenter la communauté locale, qui sont déjà donc en mandat, mais ça pourrait être ouvert
aussi à l'ensemble de la communauté.

1025 Donc on n'a pas mis de limite comme on n'a pas identifié de personnes spécifiques, il
devra y avoir évidemment dans ce comité-là des gens qui ont une connaissance pointue de
l'ensemble des procédés de ce que c'est la production d'aluminium et son traitement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Vous trouvez pas qu'il y a une dimension un peu paradoxale dans ce que vous nous
présentez, parce que si ce même comité doit être un comité de promotion et de surveillance,
qu'est-ce qui arrive dans les situations où les travaux de surveillance doivent amener un
requestionnement sur le projet?

1035

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1040 On pense que normalement, les gens d'Alcan sont entourés de personnes suffisamment
compétentes pour être capables de produire un projet qui effectivement se tienne. Il est possible
cependant, je veux dire durant l'exploitation – durant l'implantation on se donne un temps pour
exploiter cette usine-là au maximum! Rappelons-nous, première année c'est un certain
pourcentage, la deuxième année, ainsi de suite, et on pense donc dans ce processus de rodage
là, on voudrait associer au fond minimalement la communauté dans le suivi de l'implantation de
ce procédé.

1045

1050 C'est ça essentiellement qu'on met de l'avant, et on pense que ça pourrait, vis-à-vis
l'acceptation sociale, donc vis-à-vis le développement durable, parce que pour nous, le
développement durable, c'est l'acceptation sociale aussi, on pense que ça pourrait permettre à la
communauté de pouvoir adhérer avec un peu plus de confiance à ce projet-là. C'est dans ce
sens-là qu'on met ce comité-là en place.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Haemmerli.

1055

PAR LE COMMISSAIRE:

1060 Merci. Vous abordez dans votre mémoire un point qui a été discuté lors de la première
partie de l'audience, c'est le plan d'urgence.

1060

1065 Et vous recommandez d'harmoniser le plan d'urgence de la zone du site d'exploitation en conformité avec celui de la Ville de Saguenay. Alors juste pour qu'on comprenne tout le monde comme il faut, pouvez-vous nous dire comment c'est coordonné actuellement, puis qu'est-ce qu'il faudrait faire pour ajouter cette partie-là? Nous faire un petit contexte pour qu'on comprenne ce que vous entendez par là.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1070 Écoutez, actuellement, au niveau de Saguenay, il y a effectivement toute une série de plans d'urgence qui sont mis en place. L'implantation d'une industrie de ce type-là, avec des gaz qui sont nocifs et ainsi de suite, et le procédé technique comme tel, nécessite de la part de la Sécurité civile au niveau Saguenay qu'on se mette en place, on réévalue l'ensemble de nos procédés.

1075 Il est très possible que les procédés actuellement en place correspondent déjà à la dangerosité de ce procédé industriel là, écoutez, ce procédé-là s'implante au fond au cœur d'un procédé industriel plus global qui est Arvida. Et dans ce contexte-là, on dit, on va s'asseoir, on va regarder si effectivement nos mesures d'urgence sont aptes à assumer cette nouvelle industrie là, sinon, on apportera les correctifs appropriés, compte tenu de ce procédé-là.

1080

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon, je vais essayer de faire une synthèse pour voir si j'ai bien compris!

1085

Ce que vous nous dites, c'est qu'il existe actuellement des procédures pour le site existant...

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1090

Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

1095 ... que vous allez examiner l'apport supplémentaire éventuel que pourraient présenter les émissions du projet et s'il y a lieu, aménager vos procédures d'urgence en conséquence?

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1100

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon, ça va.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1105

Mais on comprend qu'à Alcan actuellement, il y a déjà du fluor utilisé dans le procédé, il y a déjà de la soude caustique d'utilisée dans le procédé, et il y a déjà une multitude de produits qui sont présents dans ce milieu industriel là, mais quand même, on pêchera pas par excès de confiance, on va aller vérifier de façon plus ponctuelle comment on peut s'assurer que nos

1110

PAR LE COMMISSAIRE:

1115

D'accord. J'aimerais revenir sur un point! Vous demandez au promoteur de mettre autant d'efforts pour la mise en marché puis la deuxième phase, autant d'efforts qu'ils en ont mis dans le développement du procédé, puis vous évoquez entre autres la fabrication de tuiles de céramique, qui vient d'un document qui avait été publié sur les différents procédés possibles.

1120

La tuile de céramique, c'est un autre procédé de traitement finalement qui permet d'arriver à ça, ça fait que j'aimerais juste comprendre comment vous voyez ça?

PAR M. LUC VAILLANCOURT:

1125

Bien, ce qu'on veut exprimer ici, c'est un exemple qu'on donnait. C'est que l'Alcan, la société a mis beaucoup d'argent pour développer une nouvelle façon de traiter sa brasque, ses résidus, OK. Nous, ce qu'on voudrait voir, c'est que cette même société continue en appuyant son procédé par une bonne commercialisation et aussi la recherche de probablement nouveaux produits avec les résidus qui vont être développés par cette technologie-là.

1130

Alors c'est tout simplement de dire, non seulement on va arrêter là l'étape de mise de fonds, mais on veut la continuer pour voir encore au développement de la technologie. Et notamment on disait, bon, il faudrait peut-être regarder les céramiques, l'étude qui avait été faite par madame Geneviève de l'Université de Sherbrooke.

1135

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1140

Au fond, ce qu'on vise par cette expression-là, c'est de dire, écoutez, actuellement il y a des sous-produits, quand on regarde quelle utilisation, et bon, on connaît pas tout à fait comment on pourrait les utiliser, ce qu'on dit, écoutez, essayons d'être proactifs et identifions des pistes. Continuons à travailler sur des pistes pour s'assurer qu'on n'entreposera pas de façon indéfinie les sous-produits qu'on va produire.

1145

1150 Au fond, on viserait pas, comme ville, à ce que le fait qu'on traite nos brasques ici dans
notre milieu, on se ramasse avec une solution empirique où on ne ferait qu'empiler des sous-
produits les uns par rapport aux autres. On se dit, il y a certainement moyen dans notre
communauté scientifique d'identifier des façons de faire pour utiliser ces produits-là et le plus
rapidement possible.

PAR LE COMMISSAIRE:

1155 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Merci messieurs. Nous allons arrêter pour une période de quinze (15) minutes et nous
reprendrons avec le mémoire de Nova Pb. Alors à tout à l'heure.

1165 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
NOVA Pb INC.**

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir monsieur Laporte, je vous demanderais, lorsque vous prendrez la parole, ainsi que vos collègues, juste de vous nommer pour que ça puisse être pris en sténotypie.

1175 Nous vous écoutons.

PAR M. ROGER LAPORTE:

1180 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs, je me présente. Je suis Roger Laporte, le vice-président administration de Nova Pb, société qui a mis au point le procédé CALSiFrit et ce soir, je me suis fait accompagner de différentes personnes, notamment de monsieur Guy Gendron ingénieur, directeur de développement et de procédé et produits chez CALSiFrit, notre société, à ma gauche, qui va faire une présentation d'environ quinze (15) minutes sur le procédé et qu'est-ce que c'est CALSiFrit.

1185 J'ai demandé aussi de m'accompagner à monsieur Jean-Claude Leduc qui est directeur des services techniques et marketing de Ciments Saint-Laurent qui est un client utilisateur déjà de la CALSiFrit qui va faire une présentation de cinq (5) minutes.

1190 Et aussi, j'ai demandé à monsieur Tagnit-Hamou, ingénieur Ph.D. professeur titulaire de l'Université de Sherbrooke, lequel nous a accompagné tout le long, Nova Pb, pour arriver à formuler CALSiFrit un produit cimentaire et qui va être ici pour répondre aux questions techniques que vous pourriez avoir à lui présenter.

1195 Alors ceci fait partie de l'équipe Nova. Je vous salue. Et j'aimerais peut-être avant d'ouvrir faire une correction au mémoire que nous avons présenté, notamment à la page 44, au premier paragraphe, sur la deuxième ligne à la fin, on dit:

1200 "Le chiffre de quatre-vingt mille tonnes métriques (80 000 t) de brasques équivaut à l'ensemble de la production des alumineries du Québec."

Il faudrait y rajouter "incluant plus ou moins vingt mille tonnes métriques ($\pm 20\,000$ t) de brasques entreposées". Pour être très précis, et ça nous a échappé complètement, et on le sait.

1205 Alors il y a quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) de disponibles dont soixante mille tonnes (60 000 t) est produit environ annuellement et vingt mille tonnes (20 000 t) qui pourraient venir de la réserve d'Alcan pour faire le quatre-vingt mille (80 000 t). Merci.

Et sur ce, je vais laisser monsieur Gendron vous présenter le produit.

1210 **PAR M. GUY GENDRON:**

1215 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs! Je vais rapidement tenter de vous présenter un peu ce qu'est Nova Pb, ce qu'est le procédé CALSiFrit. Je ferai un court développement en parallèle des divers procédés pyrométallurgiques; ensuite, je laisserai la parole à Jean-Claude Leduc, directeur technique de Ciments Saint-Laurent, pour finalement par la suite terminer par la conclusion de notre mémoire comme il se doit.

1220 Vous avez une photo ici qui démontre une partie de l'usine Nova Pb à Ville Sainte-Catherine. Nova Pb, c'est la plus grande fonderie de plomb de seconde fusion au Canada.

Elle a une capacité, avec ses deux (2) fours rotatifs, de cent mille tonnes (100 000 t) par année de plomb dont les alliages sont vendus au Canada, aux États-Unis et en Europe.

1225 En 1994, Nova Pb a fait l'installation d'un système de postcombustion qui se voulait à la fine pointe de la technologie. Enfin, en 2000, nous avons fait vérifier par une firme extérieure, une firme indépendante, la capacité de destruction des différents produits, et le rapport démontre que la capacité de destruction de notre postcombustion est de quatre-vingt-dix-neuf point neuf neuf neuf et plus pour cent (99,9999+ %). Donc destruction des dioxines, des furannes, des HAP, combustion des CO, enfin tout pour assurer un air très propre.

1230 ISO 14001 fait partie des armes de Nova Pb depuis 2000.

1235 Alors nous voyons ici l'arrivage des brasques comme nous avons actuellement, puisque nous avons développé, à partir de l'année 2000, un procédé que nous appelons CALSiFrit, CALSiFrit tenant pour calcium, aluminium, silicium, fluor, et tout ça est dans une matrice qu'on appelle CALSiFrit.

1240 Alors vous avez le bâtiment ici de préparation des mélanges et le grand four rotatif que nous utilisons en jonction avec un autre four.

1245 Ce qui est intéressant de noter ici, on voit effectivement l'arrivage de la brasque dans l'alimentation du four qui se fait à l'arrière dans ce secteur-là, et à mesure que la brasque et les autres composantes, les additifs et réactifs avancent dans le four, ils sont soumis à une augmentation de température qui vient les aider à transformer chimiquement et à procéder à l'oxydation des cyanures, à la transformation des fluorures qui vont passer d'un lien sodique à un lien calcique.

1250 Par la suite, le matériel va arriver à une zone de transformation ici très importante, parce que le matériel qui est un matériel solide, granulaire à l'arrière du four à l'alimentation devient dans cette zone un liquide. Alors il y a une transformation complète de la matière qui physiquement devient liquide.

1255 Ce liquide, après un certain temps de résidence dans le four, va se déverser dans une deuxième fournaise qui, elle, est une fournaise fixe. Et il s'agit d'une fournaise à verre dont le but est d'augmenter le temps de rétention des matières à haute température pour assurer un matriçage complet des divers éléments et également assurer la sortie du carbone qu'on tente de récupérer.

1260 Par la suite, le verre par soutirage va s'en aller dans un bassin d'eau avec un convoyeur qui va faire la sortie du matériel qui est devenu CALSiFrit.

1265 Alors nous voyons le cheminement des solides avec les brasques qui sont déversées dans une trémie. Vous avez une vis doseuse avec une balance sur un convoyeur à laquelle automatiquement va s'ajouter, selon une recette préétablie, vont s'ajouter diverses composantes.

Le matériel est alimenté dans la trémie principale de l'alimentation du four avant de suivre tout le four, tomber d'un four à l'autre, ensuite dans le bassin de trempage ici et la séparation du carbone qui est récupéré à l'extérieur du bassin de trempage bien sûr.

1270 On remarque sur cette diapositive-là, on va remarquer principalement que toutes les matières qui ont tendance à sortir du procédé, comme par exemple vous avez ici le dégorgement arrière du procédé, si vous tentez d'alimenter trop, il va refuser et ça va tomber sur ce convoyeur-là et ça, c'est réalimenté de nouveau. De même, il y a certaines poussières qu'on va retrouver à la postcombustion qui va être réalimentée automatiquement, ainsi que les poussières provenant du réacteur à sec et du système de dépoussiérage avant la cheminée et tout ça se retrouve dans l'alimentation.

1275 Donc nous avons un circuit complètement fermé en ce qui concerne les solides et ça, nous allons en apporter la preuve qui a été déposée avec notre mémoire tantôt.

1280 Le cheminement des gaz! Tous les gaz de la production, alors évidemment nous avons ici une petite fournaise et elle a besoin d'un apport énergétique pour compenser les pertes par radiation. Nous avons le four principal avec son brûleur, il y a des gaz de procédé qui se dégagent des matières qu'on vient introduire dans le four, tous ces gaz-là se retrouvent à une chambre de postcombustion et là, la température des gaz va être montée très haute, au-delà de huit cent soixante-quinze degrés centigrades (75°C), de façon à produire la combustion des HAP, des CO, etc., dioxines, furannes qu'on retrouve dans tout gaz de production pyrométallurgique.

1285 Et ensuite, on va se retrouver dans une chambre, une tour de conditionnement des gaz qui permet de traiter les gaz et également dans un réacteur à sec qui, lui, va assurer qu'il n'y a pas d'acide, de gaz acide qui va rejoindre la cheminée. Avant de rejoindre le ventilateur et la cheminée qu'on voit ici, on va passer par un filtre à sacs qui est très courant dans les opérations de ce genre.

1295 Alors juste pour vous montrer un peu qu'est-ce que ça a de l'air! On voit ici le cyclone de
séparation des particules, ensuite vous avez la postcombustion ici même avec la chambre des
brûleurs et la chambre de détente avec le tuyau oblique qui va emmener les gaz au-dessus de la
tour de conditionnement, et on voit ici le petit réacteur à sec qui est représenté un peu plus gros
sur cette photo-là. Les filtres à sacs et finalement, la cheminée.

1300 Évidemment, notre procédé est un procédé qui requiert le trempage de la matrice et ce
trempage-là se fait évidemment dans l'eau, mais l'eau est en circuit fermé avec une ponction qui
se fait et à la tour de conditionnement pour le refroidissement des gaz avant que ces gaz s'en
aillent au filtre à sacs, éviter de mettre le feu dans le "back house", et vous avez également une
1305 évaporation ici pour le refroidissement de l'eau de trempage, puisqu'elle doit transférer l'énergie
reçue du verre en fusion.

Alors encore une fois, il s'agit d'un circuit complètement fermé et il nous faut
effectivement additionner de l'eau à ce circuit-là, de façon à assurer qu'il y ait toujours un certain
1310 niveau dans le bassin de trempage pour éviter les accidents.

Le projet s'est développé à partir de la fin de l'année 2000, et nous avons élaboré
diverses possibilités de traitement de la brasque et finalement, on a présenté un protocole pour
discussion et approbation par le ministère de l'Environnement.

1315 Les premiers essais qui ont été faits en laboratoire se sont montrés concluants, et on a
poursuivi et on a réussi à obtenir, au cours de l'année 2001, au-delà de deux mille trois cents
tonnes (2300 t) de brasques dont huit cents (800 t) d'Alouette, neuf cents (900 t) d'Alcoa et cinq
cent trois tonnes (503 t) qui nous sont parvenues d'Alcan, des diverses usines d'Alcan au
1320 Québec, et nous avons procédé à des essais.

Les essais ont été concluants. C'était des essais à l'échelle industrielle avec le four tel
qu'on l'a vu tantôt, et on a obtenu un permis du ministère de l'Environnement pour une usine de
CALSiFrit.

1325 Au cours de l'année 2003, nous avons mis en marche cette usine CALSiFrit et nous
avons alimenté quinze mille tonnes (15 000 t) de brasques et quelque chose comme à peu près
quatorze-quinze mille tonnes (14 000 t-15 000 t) d'additifs et de réactifs pour produire vingt-deux
mille sept cent treize tonnes (22 713 t) de CALSiFrit et mille neuf cent quarante tonnes (1940 t)
1330 de CALSiCoke.

On va parler des produits un petit peu plus tard, et les ventes de ces produits ont
commencé, nous avons vendu au-delà de huit mille tonnes (8000 t) de CALSiFrit et trois cent
quarante-deux tonnes (342 t) de CALSiCoke.

1335

Les brasques usées, ça a été mentionné lors de la présentation du promoteur Alcan, les brasques sont très variables. Nous avons des facteurs de variation du simple au quart, tel qu'on voit sur les principaux éléments, le carbone, le fluor, le sodium, l'aluminium, le silicium.

1340 Mais nous avons engagé une firme indépendante pour faire un bilan de nos opérations et voir à ce que les choses se passent comme on pense qu'elles se passent et comme on voudrait qu'elles se passent. Ils ont établi un bilan, un bilan massique global montrant qu'effectivement ce qu'on supposait, à savoir que ce qui entrait dans le four sortait uniquement en termes de deux (2) produits et qu'il y avait pas de perte imprévue.

1345 Le bilan massique fermait à quatre-vingt-dix-neuf point huit pour cent (99,8 %), quatre-vingt-dix-neuf point six (99,6 %) pour le bilan de fluor, ce qui est au-delà de la précision qu'on pouvait espérer par les différents équipements de mesure.

1350 Quand le promoteur a fait sa discussion sur son choix technologique, il a mis ensemble divers procédés pyrométallurgiques et il les a traités comme un tout. Alors cette mise en commun là ne rend pas du tout justice aux divers procédés dont entre autres CALSiFrit bien sûr. Un, il a mentionné que, bon, les produits de procédés pyrométallurgiques étaient une espèce d'enrobage. Alors nous tenons à dire que CALSiFrit, ce n'est pas un enrobage comme par exemple le béton est un enrobage ou la Caramilk qui est enrobée de chocolat!

1355 On en veut à preuve ce diffractogramme ici qui démontre que CALSiFrit est absolument amorphe, dans le sens qu'il y a aucune structure à l'intérieur de la particule CALSiFrit.

1360 Alors j'ai mis quelques procédés pyrométallurgiques en parallèle. Ici, on a le procédé Gum Springs qui est connu et dont il a été mention par le promoteur. Nova Pb CALSiFrit bien sûr. Lurgi-Elkem qui sont de la pyrohydrolyse. Et j'ai mis en commun Vortec de la compagnie Ormet Aluminium, Ausmelt de la compagnie Portland et Split de Pechiney, même s'il y a des différences entre chacun, et en dernier ici on retrouve le LCLL.

1365 On voit qu'il y a des caractéristiques très différentes de l'un et l'autre. Par exemple, l'opération, bien, Reynolds, son opération est prévue se terminer avant 2010. Bon, il y avait des usines qui devaient fermer en 2015, ça s'est fait avant, Reynolds dit 2010, Alcoa dit 2010 pour Gum Springs.

1370 Nous, nous venons de commencer à opérer, puis ça fait un an. Lurgi, à ce que je sache, c'est non opérationnel, de même que Elkem. Vortec n'opère pas, son usine, Vortec, enterre ses brasques à Sarnia. Ausmelt est en opération, mais avec de grandes difficultés, et ça, je le tiens de la bouche même des gens de Ausmelt. Et Split, je pense, ne fonctionne pas non plus.

1375 Au niveau des températures, on a dit, ah, c'est toutes des hautes températures. Ce n'est pas tout à fait le cas. Par exemple, Reynolds opère à des températures de sept cents degrés C

(700°C), nous opérons au niveau onze cents degrés (1100°C) alors que les autres opèrent à des températures beaucoup plus élevées. Et à mon avis, c'est la cause de leurs problèmes.

1380

Évidemment, LCLL n'est pas un procédé pyrométallurgique, alors les températures sont beaucoup moins bien sûr.

1385

Les équipements critiques, on parle de four dans les procédés pyrométallurgiques, et on parle principalement d'évaporateurs, je crois bien, dans le cas du procédé LCLL.

1390

Alors le type de réaction qui se produit est évidemment différent du procédé. Comme par exemple la réaction du fluor, chez Gum Springs, ils vont tenter d'en faire une liaison. Nous, on parle d'une liaison où on change le fluor d'une liaison sodique à une liaison calcique. On parle d'un matriçage, on forme un verre et on parle d'affinage dans la fournaise secondaire.

1395

Alors que les autres procédés ici qui opèrent à haute température ont plutôt pour tendance de libérer le fluor, de le forcer à sortir de la masse de réfractaire et de carbone et évidemment se retrouver avec le problème d'un fluor qui est hautement excité évidemment à ces températures-là et qui va absolument tout manger sur son passage. LCLL, évidemment, travaille par une mise en solution.

1400

La destruction des cyanures, encore là c'est à l'intérieur des normes pour tous les procédés. Ceux qui travaillent à température excessivement haute n'ont absolument aucun problème de cyanure, mais ils ont des problèmes de fluor.

1405

Les gaz à effet de serre, voilà qui est intéressant, on en a entendu parler il y a quelques minutes! Gum Springs produit des gaz à effet de serre, j'ai pas pu quantifier combien, mais c'est un procédé à relativement basse température, on l'a vu tantôt, donc disons que ce serait moyen comme gaz à effet de serre.

1410

Nova Pb, bien, nous sommes fiers de dire que nous avons un crédit de gaz à effet de serre, une fois la commercialisation de CALSiFrit produite. Et on sait que oui, on fait la commercialisation.

1415

Les autres ont des tonnages élevés, et LCLL a démontré un point dix-neuf tonne (1,19 t) de gaz à effet de serre par tonne de brasques traitées. Il y a peut-être dans le cas de Split ici, ils ne brûlent pas le carbone, nous, nous brûlons de vingt-cinq (25 %) à cinquante pour cent (50 %) du carbone.

Les rejets liquides, Nova Pb n'a aucun rejet liquide. LCLL démontre, ça fait partie de son étude d'impact, démontre un rejet de deux tonnes (2 t) d'eau, de liquide par tonne de brasques traitée.

1420 Les rejets solides, Reynolds, évidemment, il y a beaucoup de rejets. Nova Pb n'a aucun
rejet solide. Par contre, LCLL a annoncé un rejet solide équivalent à un point seize tonne (1,16 t)
par tonne de brasques traitée.

1425 Et capacité d'usine, bien, Gum Springs, on parle, par ligne de four, soixante mille tonnes
(60 000 t), Nova, on parle de trente-cinq (35 000 t) à quarante mille tonnes (40 000 t) et sautons
tout de suite à LCLL dont l'usine est valorisée à quatre-vingt mille tonnes (80 000 t).

1430 Le coût de production, bien, c'est une évaluation personnelle, on dit qu'on est moins, on
est certain qu'on est moins dispendieux que LCLL.

1430 Et l'utilisation des produits, nous, on a des produits vendus, des produits commerciaux,
alors que les autres, c'est plus en termes de déchets à enterrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Pardon monsieur, est-ce que vous allez conclure d'une minute à l'autre?

PAR M. GUY GENDRON:

1440 Oui. Je vais laisser immédiatement la parole à Jean-Claude pour parler un peu de la
qualité de ses produits.

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

1445 Alors je suis directeur des Services techniques de Ciments Saint-Laurent. Ici, nous avons
fait une étude sur la CALSiFrit en remplacement du ciment Portland et en combinaison avec
d'autres ajouts cimentaires, et quand on regarde les courbes, et on voit le témoin ici, et d'autres
produits ne contenant pas de CALSiFrit, on voit bien que les résistances mécaniques sont
supérieures avec l'utilisation de la CALSiFrit, ce qui est très intéressant pour des gens de ciment
1450 et de béton.

Autre point fort intéressant! Comparé à un béton composé entièrement de ciment
Portland, ce qui est le témoin ici, l'utilisation de la CALSiFrit diminue la perméabilité de ce même
béton là de l'ordre de cinquante pour cent (50 %) et plus.

1455 Et si on augmente les quantités d'ajouts cimentaires, on peut aller à des quantités ou des
perméabilités toujours plus faibles. L'imperméabilité est un avantage extraordinaire sur la qualité
des bétons, puisqu'on empêche tous les agents agresseurs d'attaquer le béton, donc on a une
durabilité qu'on pourrait presque dire centenaire.

1460 Donc au niveau de la qualité, c'est ce qui nous excite le plus...

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Par rapport à combien, une durabilité centenaire par rapport à combien?

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

1470 Par rapport à une qualité qui pourrait être de cinquante pour cent (50 %).

PAR M. GUY GENDRON:

1475 Alors ce qui était intéressant ici, c'est que nous avons produit avec CALSiFrit cent pour cent (100 %) de CALSiFrit, nous avons produit des éléments de béton et nous avons produit des tuiles comprenant quatre-vingts pour cent (80 %) de CALSiFrit et vingt pour cent (20 %) de boues rouges. Donc ce sont des tuiles céramique si on veut contenant cent pour cent (100 %) des déchets Alcan. Mais c'est uniquement pour démonstration, ça, ça n'a pas de valeur comme telle.

1480 Le procédé CALSiFrit! Alors on voit rapidement que c'est un procédé qui est en exploitation industrielle depuis un an. C'est un procédé qui respecte les exigences environnementales actuelles et prévisibles. C'est un procédé qui ne demande aucun enfouissement. C'est un procédé qui n'entraîne aucun rejet liquide et qui génère deux (2) produits commerciaux.

1485 Alors nous arrivons à notre proposition! Nous croyons que CALSiFrit peut offrir des ententes commerciales avec Alcan concernant une usine au Saguenay, une usine construite par des gens du Saguenay, une usine opérée par des gens du Saguenay pour mieux répondre aux besoins du Saguenay.

1490 Et voilà, c'est la fin de ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Merci beaucoup pour la présentation, merci d'avoir respecté le temps aussi.

Toutefois, je commencerais, monsieur Laporte, il y a une question qui m'est venue à l'esprit, qui découle d'une impression. L'impression, c'est que pendant quelques années, pendant quelques mois pendant lesquels vous avez fait certains essais avec Alcan, vous étiez – peut-être que l'image est bien mal choisie – en lune de miel, Alcan-Nova. Et puis de toute évidence, il y a eu un divorce comme dans bien des couples.

1500 J'aimerais savoir, est-ce que ma lecture est bonne et pourquoi ce divorce?

PAR M. ROGER LAPORTE:

1505

Je vais demander à monsieur Gendron de répondre, parce que c'est davantage un phénomène technique.

PAR M. GUY GENDRON:

1510

Oui effectivement, on peut se demander comment ça se fait qu'Alcan n'est pas avec nous aujourd'hui. Je saurais pas vous donner la réponse précise.

1515

Par contre, on peut spéculer et savoir qu'au tout début, effectivement, Alcan nous a accompagné, on a eu la visite de plusieurs personnes d'Alcan chez Nova avant que le procédé soit développé.

1520

Par contre, et quand on a commencé à développer le procédé, il y a eu moins de personnes. Bien sûr quand on commence une usine, même si on a fait des essais à l'échelle industrielle, il s'agit uniquement d'essais et ça amène certains problèmes. Le temps qu'on résolve les problèmes, parce que les problèmes sont effectivement résolus, on opère, on produit, Alcan avait déjà sans doute pris un autre chemin et n'a pas voulu revenir comme tel.

1525

Alors c'est l'explication que je peux en tirer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

J'ai été aussi, c'est ma deuxième et dernière surprise à la lecture de votre mémoire, j'ai été surpris que ce soit une proposition, une entente commerciale, un projet d'entente commerciale qui soit soumis à la Commission plutôt qu'à Alcan.

Est-ce que vous aviez au préalable envisagé de la soumettre ou cela a déjà été fait, cette proposition-là, directement à Alcan?

1535

PAR M. ROGER LAPORTE:

Oui monsieur, ça l'a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Et quelle a été la réceptivité?

PAR M. ROGER LAPORTE:

1545 La réponse nous est venue à la fin d'octobre lorsqu'ils ont eu les permis les autorisant de faire autre chose. C'est tout ce que je peux vous dire. C'est la seule réponse que nous avons eue comme quoi ils préféreraient se consacrer au procédé LCCL, point à la ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Très bien. Maintenant, je reviens à votre tableau comparatif des différents procédés!

1555 Le promoteur, et si jamais vous tenez à corriger ça, c'est bien aussi – mais le promoteur nous avait indiqué en première partie d'audience publique que le coût de traitement aux États-Unis de la tonne de brasques coûtait substantiellement plus cher que le coût de la tonne estimé par le procédé LCCL. Or dans votre tableau, vous avez indiqué, pour le coût de production, justement aux États-Unis, vous avez apprécié ce coût-là avec un coût moyen, alors que le coût LCCL, vous avez indiquez élevé. De toute évidence, votre appréciation est tout à fait divergente que celle d'Alcan.

1560 Est-ce que vous la maintenez?

PAR M. GUY GENDRON:

1565 Je la maintiens en effet. Le coût pour l'Alcan est ce qu'ils ont à déboursier pour faire faire le traitement à Gum Springs, et ça comprend le transport, ça comprend les frais qui sont chargés par l'usine Gum Springs.

1570 Par contre, quand on regarde l'usine, et j'ai visité l'usine Gum Springs, on s'aperçoit qu'effectivement, l'usine doit avoir un coût moyen d'opération.

1575 Quand on prend les données qui ont été émises dans le rapport, l'étude d'impact du projet LCCL et qu'on se met à calculer, bon bien, le coût d'amortissement, les coûts énergétiques, la main-d'œuvre, etc., on est capable de prévoir ces choses-là, on arrive à un coût d'opération de LCCL au-delà du coût d'opération Nova et au-delà de ce que j'estime être le coût d'opération de Gum Springs.

PAR LE COMMISSAIRE:

1580 Et dans cette comparaison-là, vous excluez le fait que vous avez un produit à mettre en marché après?

PAR M. GUY GENDRON:

1585 Non. Effectivement, la valorisation du produit vient réduire de beaucoup le coût d'opération.

PAR LE COMMISSAIRE:

1590 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 C'est quand même difficile à comprendre d'un point de vue économique. Le raisonnement, c'est que finalement, quel devient l'incitatif pour Alcan – mais ce sera pas à vous que je poserais la question!

PAR M. GUY GENDRON:

1600 Je ne saurais y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Vous nous avez présenté aussi un tableau intitulé "Production de l'année 2003" dans lequel on voit entre autres le volume de brasques traité avec les productions respectives de CALSiFrit et de CALSiCoke.

1610 Alors évidemment, on voit une importante différence entre la production de CALSiFrit et la vente de CALSiFrit; on parle d'à peu près trente-cinq pour cent (35 %) de vente.

On voit ce même phénomène de façon je dirais plus pointue avec la CALSiCoke alors que vous n'avez vendu que dix-huit pour cent (18 %).

Est-ce qu'il y a une mise à jour éventuelle de ces chiffres?

1615

PAR M. GUY GENDRON:

1620 Oui effectivement, ça, c'est des chiffres qui datent du mois de décembre, mais ça ne change pas grand-chose, et vous avez parfaitement raison de voir que les ventes traînent la patte sur la production. Ce qui est pas mauvais, parce qu'on dit, bien, ça veut dire que la production opère.

Mais le développement, la commercialisation a évidemment traîné sur la production parce qu'on doit assurer au client les qualités du produit qu'on fait. C'est un produit complètement

1625 nouveau, c'est un produit dont l'homologation par la CSA et par la norme BNQ est en cours d'être demandée, mais ce n'est pas encore réalisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Ah, ça n'a pas encore été demandé, là?

PAR M. GUY GENDRON:

Non, ce n'est pas demandé officiellement, on est en préparation de la demande.

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Je croyais qu'elle avait été faite.

1640

PAR M. GUY GENDRON:

Non. C'est en préparation de la demande.

1645

Maintenant, on a déposé l'étude du professeur Arezki Tagnit-Hamou de l'Université de Sherbrooke qui est exhaustive et qui démontre effectivement que l'addition de CALSiFrit améliore toutes, et je dis bien, toutes les qualités du ciment Portland.

1650

Maintenant, il faut prendre le temps de faire ces expériences-là. Il faut également prendre le temps de convaincre la clientèle évidemment qui ne prendra pas de chance et qui va faire elle-même ses propres recherches et tout. Alors c'est normal, à mon point de vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Nous aurons quelques questions tout à l'heure sur cet aspect.

Auparavant, en fait je vous adresse la parole, je pense que c'est monsieur Leduc, c'est ça, vous, vous avez commencé à utiliser la CALSiFrit?

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

1660

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

Est-ce que les études qui vous ont été présentées vous ont convaincus?

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

Oui.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pensez – est-ce que les autres études qui sont en train d'être réalisées pour compléter le travail ne vous ont pas incité à vous aussi attendre les résultats?

1675

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

Nous, nous faisons des travaux en parallèle pour contrevérifier les résultats des recherches actuelles et jusqu'à ce moment-ci, les résultats sont similaires. Donc c'est très positif.

1680

Plusieurs essais sont en cours, on a commencé la mise en place industrielle du produit et on se doit d'adresser la norme canadienne pour faire accepter le produit au niveau de la norme, parce que tant que le produit ne sera pas normalisé, il va être plus difficile d'augmenter beaucoup la dispersion du produit.

1685

PAR LE PRÉSIDENT:

Et actuellement, vous l'utilisez à quelles fins?

1690

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

Présentement, on l'utilise à des fins industrielles pour justement répondre aux demandes de la norme. Parce que la norme a des demandes très précises, des critères qu'on doit rencontrer pour faire la preuve que le produit est viable.

1695

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des exemples plus terre à terre?

1700

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

Oui, oui. On a fait des dalles à l'usine chez Nova Pb, on a fait aussi, à Alcoa, on a fait des dalles préfabriquées pour Alcoa. Il y a un projet qui est en ligne pour Alouette...

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces dalles-là devraient servir à quelles fins?

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

1710

C'est des dalles qui sont installées dans l'usine de Reynolds, je crois, à Baie-Comeau, donc c'est utilisé par Alcoa.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Donc monsieur Laporte, si je vous résume bien, au fond, le marché, pour vous, il s'ouvre, il n'est pas encore totalement ouvert, il s'ouvre, il ne permet pas à l'heure actuelle d'absorber toutes les tonnes de CALSiFrit et de CALSiCoke produites, mais vous avez bon espoir?

PAR M. ROGER LAPORTE:

1720

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

Alors monsieur Haemmerli va poursuivre!

PAR LE COMMISSAIRE:

1730

J'ai une question pour le chercheur et l'utilisateur. J'en ai plusieurs en fait!

On va commencer par l'étude faite par monsieur Tagnit-Hamou. Dans l'introduction, on nous dit que si le potentiel de substitution s'avérait concluant, ce qui semble être le cas, alors une étude plus détaillée serait envisagée pour déterminer l'utilisation qu'on peut en faire, mais je vois rien à cet effet-là dans la conclusion, là.

1735

Donc pouvez-vous nous dire où vous en êtes avec ça, si vous êtes allé plus loin que cette étude-là?

PAR M. AREZKI TAGNIT-HAMOU:

1740

Oui, dans l'étude, en réalité, le document que vous avez est une compilation de quelques documents qui ont été faits par étapes. Parce qu'au départ, on a fait d'abord une étude de faisabilité comme on dirait pour voir s'il y a un potentiel, puis après, on a travaillé très loin en faisant des mélanges ternaires, etc.

1745

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Ça correspond à la partie 1 puis à la partie 2...

1750

PAR M. AREZKI TAGNIT-HAMOU:

1755 C'est ça. Et je peux vous confirmer que toutes les propriétés ont été confirmées par toutes les études qu'on avait faites après au niveau donc de la qualité comme ajout cimentaire alternatif.

PAR LE COMMISSAIRE:

1760 Il y en a quand même une qui est peut-être moins bonne que les autres, là. Il est moins perméable, il nécessite moins d'adjuvant, il est plus résistant, tout ça, il résiste même très bien aux cycles de gel-dégel, mais quand on lui fait subir des cycles de gel-dégel avec de l'eau salée, il écaille beaucoup.

PAR M. AREZKI TAGNIT-HAMOU:

1765 L'écaillage, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1770 Bon. Ça peut pas – tantôt monsieur Leduc parlait de durabilité – ça peut pas aller à l'encontre de, ou est-ce qu'à ce moment-là, ça restreint beaucoup les usages qu'on peut en faire?

PAR M. AREZKI TAGNIT-HAMOU:

1775 Je peux vous commenter ça sans problème, et puis monsieur Leduc peut le confirmer sur le terrain.

1780 Le problème d'écaillage est un problème inhérent à tous les ajouts cimentaires qui existent actuellement sur le marché et qui sont, eux, déjà normalisés CSA, ASTM, etc. Le problème d'écaillage est un problème qui est beaucoup en réalité relié à la méthodologie aussi d'essais quand on prend des ajouts cimentaires.

1785 On a fait des essais, et puis ça, c'est très connu par les chercheurs, où quand les essais faits au laboratoire sont plus sévères que l'écaillage qui s'est fait sur le terrain, et le problème d'écaillage est un problème inhérent à plusieurs ajouts cimentaires qui eux-mêmes sont déjà normalisés.

1790 Parce qu'on a l'impression qu'il y a une peau qui se forme à la surface du béton, mais il y a énormément d'études qui se font actuellement et qui arrivent avec des rapports plus faibles pour contourner ce problème-là.

Mais c'est pas du tout spécifique à la CALSiFrit. Les cendres volantes, le laitier de hauts-fourneaux écaillent aussi dans les bétons quand ils sont utilisés.

1795 Tout dépend, ce qu'on a remarqué, c'est que les méthodes sont plus sévères quand on ajoute des ajouts cimentaires que sur le terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

1800 Bon bien, pour faire une histoire courte, l'essai que vous avez fait subir à vos mortiers, ça correspondrait dans la vraie vie à une durée de vie de?

PAR M. AREZKI TAGNIT-HAMOU:

1805 Ah, c'est pas juste le nombre de cycles qui est important, c'est la façon de préparation de l'échantillon. C'est que d'abord le nombre de cycles est trop élevé, c'est vrai, mais aussi, c'est que c'est trop sévère.

1810 C'est-à-dire que l'échantillon de béton n'est pas saturé comme dans le cas de la vraie vie, l'essai se fait à trop jeune âge, avec des cycles très importants, alors que les ajouts cimentaires, ils ont quelque chose de bien spécifique, c'est qu'ils développent leur résistance dans le temps.

Vous savez, on n'a rien inventé, c'est les Romains et les Grecs qui ont déjà testé ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1815 D'accord. Monsieur Leduc, est-ce que vous aviez quelque chose à rajouter à cet effet-là?

PAR M. JEAN-CLAUDE LEDUC:

1820 Nous avons procédé à des essais selon une norme BNQ qui, nous croyons, est plus près de la réalité, puisqu'elle permet de saturer l'échantillon avant de commencer les périodes des cycles de gel et dégel en présence de sel déglaçant, et les résultats de ces essais-là sur des bétons contenant la CALSiFrit que nous avons mise en place sur nos chantiers, ces résultats-là sont conformes.

1825 Donc on est très à l'opposé des résultats de monsieur Hamou, mais la grande différence, c'est que la méthode d'essais est différente.

PAR LE COMMISSAIRE:

1830 Ça va. Je vais revenir à monsieur Gendron, parce que vous avez dit, là, en répondant au président, que, bon bien là, vous opérez, ça va bien.

1835 Dans une de vos annexes ici, vous avez énuméré, lors des essais industriels, une panoplie de problèmes techniques, genre formation d'anneaux, solidification, contrôle de l'énergie dégagée par le carbone, est-ce que c'est réglé, ça?

Est-ce que c'est quelque chose avec lequel vous allez devoir vous battre constamment?

PAR M. GUY GENDRON:

1840

Pas du tout. Effectivement, ces problèmes-là sont réglés par les techniques d'opération.

Le problème d'anneaux qui était l'aspect le plus sévère quand on a fait les essais industriels a été éliminé dès le début des opérations.

1845

Et au cours de l'année 2003, on a eu aucun arrêt causé par des problèmes d'anneaux dans le four.

Il y a eu, il faut le souligner, on a eu un certain problème avec les réfractaires, et nous avons réglé ce problème-là également.

1850

Alors évidemment, toute usine en démarrage a ses maladies d'enfance qu'on appelle, et il faut attaquer les problèmes un après les autres, les régler, et puis c'est comme ça qu'on progresse continuellement.

1855

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. On va revenir à un point dont vous avez parlé, les gaz à effet de serre!

1860

À l'annexe H de votre mémoire, vous avez un sommaire des résultats pour les essais du 21 au 24 avril 2003. Il y a pas d'émission de CO₂ dans ce tableau-là, est-ce que c'est parce qu'il y en a pas à la sortie de la cheminée, puis c'est le CO qui...

PAR M. GUY GENDRON:

1865

Non, il y a effectivement du CO₂ qui sort de nos cheminées. Il y a pas ou prou de CO. Le CO est détruit par la postcombustion et il y a du CO₂ qui sort par la cheminée.

PAR LE COMMISSAIRE:

1870

Comment on explique le tableau de la page 2, à l'annexe H?

PAR M. GUY GENDRON:

1875

CO₂, vous avez des concentrations de sept point un pour cent (7,1 %) en volume. C'est la troisième ligne.

PAR LE COMMISSAIRE:

1880 Que vous n'avez pas transformés pour les avoir...

PAR M. GUY GENDRON:

1885 Ah, non. Le résultat a été présenté. Ce que vous avez là, c'est un extrait du rapport émis par la firme Arthur Gordon Environnement et on a simplement photocopié ça. Le résultat est représenté sous forme volume, pourcentage de volume.

1890 Mais il y a effectivement, évidemment nous sommes un procédé pyrométallurgique, et nous avons une création de CO₂ de l'ordre, je vais vous dire ça de mémoire, de zéro point quatre-vingt-quatre tonne (0,84 t) de CO₂ par tonne de brasques utilisées.

1895 Mais étant donné que le CALSiFrit remplace, une tonne (1 t) de CALSiFrit remplace plus d'une tonne (1 t) de ciment Portland, donc le fait de faire une tonne (1 t) de CALSiFrit va empêcher la fabrication d'une tonne de Portland, et donc la tonne de CO₂ causée par la fabrication du Portland est mise au crédit de la fabrication de CALSiFrit et de là, on en arrive avec un crédit de zéro point soixante-six tonne (0,66 t) de CO₂ par tonne de brasques utilisées à la fabrication de la CALSiFrit.

1900 Et comme la commercialisation est un effet réel, j'ai aucune crainte à dire qu'on a effectivement un crédit.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905 D'accord. Est-ce que la Commission a bien compris que les dix-sept mille cinq cents tonnes (17 500 t) que vous traitez actuellement sont celles d'alumineries québécoises?

PAR M. GUY GENDRON:

1910 Effectivement, nous traitons actuellement, nous contractons avec les alumineries Alouette et les alumineries Alcoa.

Nous étions également avec Alcan, mais du moment qu'Alcan a reçu la permission d'entreposer des brasques usées, elle a annulé le contrat qu'elle avait avec nous.

1915 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

Vous savez que la nouvelle usine, si elle est établie, elle ne sera pas opérationnelle avant, à toutes fins pratiques, janvier 2007. Et pendant la première année, évidemment elle sera limitée à un traitement d'à peu près vingt mille tonnes (20 000 t), tel que c'était prévu par Alcan. Ce qui vous donne une marge de temps relativement importante pour éventuellement envisager d'aller chercher des utilisateurs possibles et d'aller chercher aussi des fournisseurs possibles.

1925

Dans cet esprit-là, quelle est votre projection temporelle 2004-2007, en termes de traitement de la brasque dans les différentes alumineries?

1930

PAR M. GUY GENDRON:

À mesure que le temps passe, on s'aperçoit, on découvre toutes les qualités de CALSiFrit et on apprend à en produire de plus en plus le plus rapidement et de meilleure qualité.

1935

Avant qu'Alcan démarre l'usine LCLL, les cimenteries vont manquer de CALSiFrit. Ça, j'ai aucune honte à dire ça, on va effectivement manquer de CALSiFrit. Nous sommes déjà en contrat avec Alcoa et Alouette, nous espérons pouvoir développer ces contrats-là sur une plus longue période, et si jamais on en vient à manquer de brasques, il faudra, nous, avoir à importer des brasques d'ailleurs.

1940

PAR M. ROGER LAPORTE:

Si vous permettez, dans le cas d'Alcoa, s'il nous manque de brasques au Québec, nous pourrions nous approvisionner de l'État de New York, à Massena New York qui a une très grosse usine. Et c'est déjà en pourparlers.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce que vous faites avec la CALSiFrit et la CALSiCoke qui ne sont pas encore utilisées, vous les entreposez?

1950

PAR M. GUY GENDRON:

Actuellement c'est entreposé temporairement en attente du développement progressif de la commercialisation.

1955

CALSiCoke, on a retardé encore plus la commercialisation, parce qu'évidemment, on a mis plus d'accent sur les études requises par CALSiFrit qui sont des études, écoutez, le béton, bon, il faut faire des tests six (6) mois eh bien, ça veut dire qu'on n'a pas de résultats avant six (6) mois, etc.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Alors dans l'optique où vous avez eu une autorisation sans nécessairement que le projet soit assujéti à la procédure normale, en raison de tout ce que vous nous avez invoqué, notamment par le fait qu'il y a un marché, donc les sous-produits, la CALSiFrit si on peut l'appeler comme ceci n'est pas destinée d'aucune façon à l'enfouissement?

PAR M. GUY GENDRON:

1970 C'est prévu dans notre permis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Et est-ce que dans ce même permis là, vous êtes limité à un volume d'entreposage maximal?

PAR M. ROGER LAPORTE:

1980 Effectivement, nous avons droit, nous pouvons entreposer plus d'un an de production. Alors nous avons notre permis qui nous permet de traiter de cinq (5 t/h) à sept tonnes à l'heure (7 t/h) de brasques multipliées par quarante-six (46) semaines, multipliées par vingt-trois (23) heures par jour, ça nous donne un équivalent de cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t). Si nous dépassons cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) environ, à ce moment-là il y aura un problème.

1985 Permettez-moi de rajouter une chose! Il y a possibilité de commercialiser la fritte très rapidement mais à un prix vil. Et c'est là le délai qui se passe, c'est un peu d'augmenter la valeur de ce produit par des résultats des études et des confirmations de l'utilisateur qui est Ciments Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE:

1990 Donc c'est une question d'aller chercher de la valeur ajoutée.

1995 Moi, j'en ai une à propos du tableau qui est à l'écran. Ça m'a sauté dans la figure tantôt, alors je veux juste être sûr que j'ai bien suivi!

2000 Vous nous avez dit que vous avez alimenté quinze mille tonnes (15 000 t) de brasques puis à peu près quinze mille tonnes (15 000 t) d'additifs, puis on arrive à peu près avec vingt-quatre mille tonnes (24 000 t) de produit, puis on nous dit que le bilan des solides ferme à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %), ça fait que là, il y a quelque chose qui m'échappe.

PAR M. GUY GENDRON:

2005 Monsieur Steward m'a posé exactement la même question au mois de juin ou juillet! Il y a des produits, quand on met des carbonates de calcium, bien sûr, il y a décomposition, le CO₂ s'en va, et on se ramasse avec une perte de produit solide, mais qu'on retrouve sous forme gazeuse, et une bonne partie du CO₂ provient de la décarbonatation de la pierre à chaux.

2010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Donc celle-là, on la retrouve dans le bilan du carbone?

PAR M. GUY GENDRON:

2015 Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2020 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Alors messieurs, merci infiniment pour votre présentation.

MARIE-JOSÉE FORTIN ET SUZANNE TREMBLAY

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Mesdames Fortin et Tremblay. Bonsoir mesdames.

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2035 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE

2040 **Page 4, deuxième paragraphe, quatrième ligne "... auprès d'un concurrent".**

 Jusqu'à présent, on a compris que c'était dans le Sud des États-Unis, mais là, suite à la présentation à laquelle on vient d'assister, bien, peut-être que c'est moins loin un petit peu!

2045 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 6, premier paragraphe, fin

2050 Concernant le contexte environnemental, les mémoires précédents, certains en ont fait mention, nous n'insisterons pas, seulement pour rappeler que justement, du fait qu'il y a déjà des problèmes, si on veut, au niveau par exemple de la qualité de l'air sur les dépassements par rapport aux particules fines, donc le projet de l'usine viendra tout de même accentuer une situation problématique, même si on dit que les concentrations sont relativement faibles et donc en ce sens, il constitue une pression supplémentaire sur les populations limitrophes.

2055 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 7

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci mesdames. Vous avez élaboré pas mal sur la justice environnementale. Je dois vous dire que sur le plan de la rhétorique, j'ai trouvé ça intéressant, moi qui n'étais pas du tout familier avec ce concept, il faut bien l'avouer, et je me demandais si votre deuxième recommandation et vos connaissances de la justice environnementale peuvent nous aider à répondre à la question suivante!

Vous indiquez dans la deuxième recommandation:

2070 "Face à l'argument des frontières ouvertes du libre-échange, il serait possible d'opposer celui de la justice environnementale reconnue dans la loi américaine..."

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a une jurisprudence qui touche cet aspect?

2075 **PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:**

Malheureusement, je pourrais pas répondre là-dessus effectivement. Je connais pas, si ça a déjà été évoqué, autrement dit, cet argument-là, dans un contexte transfrontalier, malheureusement je ne sais pas.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous l'avez évoqué comme piste possible à explorer?

2085 **PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:**

Oui, effectivement. Si on prend l'argument qu'eux-mêmes par exemple prennent ce même principe sur leur propre territoire, je vois pas pourquoi ils pourraient pas le recevoir dans une perspective si on veut plus large de transcontinental. C'est dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Bien, il peut y avoir une mer de différence quand même entre les deux (2). Mais je suis pas juriste, je suis pas avocat, mais j'ai été quand même, j'ai touché un dossier qui couvrait un peu cette dimension-là, et c'est vraiment un monde de différence.

2095

Mais ceci dit, pour la question de la justice environnementale, je l'ignorais totalement, donc c'est pour ça que je vous posais la question.

2100

Ensuite, vous demandez un échéancier clairement défini dans votre troisième recommandation concernant les quantités de brasques entreposées qui seront traitées, en tenant compte de la fluctuation des brasques générées dans les années futures.

2105

Alors là, aussi il y a deux (2) éléments mais qui ne vont pas nécessairement dans le même sens. D'une part, vous demandez un échéancier défini et d'autre part, s'il est défini, comment peut-il tenir compte des fluctuations des brasques générées dans le futur?

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2110

En fait, c'est parce que lors de la période d'information, il a été question que l'usine d'Alma, la nouvelle usine actuellement qui commence son exploitation bientôt va entrer – comment je dirais!

2115

Les premières cuves vont devoir être traitées dans quelques années, donc on peut commencer à planifier et à savoir quand elles seront effectivement, elles entreront, elles devront être traitées ni plus ni moins. Donc dans ce sens-là, on peut prévoir, si on veut. C'est tu d'ici quatre (4) ans, cinq (5) ans, six (6) ans, on disait que c'était quand même dix-sept mille tonnes (17 000 t) de brasques sur vingt-cinq mille (25 000 t), donc c'est quand même un montant appréciable. Est-ce que c'est dix-sept mille (17 000 t) qui arrivent, je crois pas, la première année, peut-être que c'est moins les premières années! C'est dans ce sens-là.

2120

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais je reviens quand même à votre première partie de la recommandation:

"Un échéancier clairement défini concernant les quantités de brasques entreposées..."

2125

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2130

Ah oui, bien en fait, c'est ça, par exemple, si on prévoit une capacité de production de cinquante mille tonnes (50 000 t), on prend un chiffre hypothétique évidemment, on sait que, par exemple, on dit que dans la région, on produit, c'est pas vingt-cinq mille (25 000 t), vingt-cinq

mille (25 000 t), c'est pour l'ensemble de la province, mais je pourrais pas dire le chiffre pour la région, et la différence étant pour les brasques entreposées.

2135 Sachant que la partie va être plus grande quand les brasques de l'usine d'Alma vont entrer en jeu, nécessairement celles de l'entreposage vont diminuer pour la portion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Et vous seriez contre?

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2145 Non, pas forcément, non, non. Mais c'est autrement dit pour avoir quand même une vision et une forme d'engagement que les brasques entreposées vont être traitées dans un délai raisonnable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Disons que je pousse le raisonnement à l'extrême! Est-ce que vous seriez d'accord qu'une année de très très grande production de brasques usées, qu'Alcan ne fasse que le traitement de cette brasque usée nouvellement générée sans toucher, en différant le traitement des brasques entreposées?

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2155 Bien, théoriquement, si on s'en tient aux brasques qui seront générées dans la région uniquement et qu'on parle d'une capacité forcément qui va être supérieure à ça, on pourra jamais avoir ce scénario.

2160 Je sais pas si je réponds bien ou c'est pas clair?

PAR LE COMMISSAIRE:

2165 C'est bien clair, mais il y a un petit problème, je vais aller un petit peu plus loin avec le raisonnement!

Alcan a d'autres usines au Québec qui sont pas dans la région mais qui sont débrasquées ici.

2170 **PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:**

Mais c'est ce qu'on dit effectivement. Dans le mémoire, la position est claire, c'est qu'on a déjà vingt (20) ans de brasques qui ont été entreposées, qui viennent effectivement de l'extérieur,

2175 qu'on doit traiter, et on dit, à partir de maintenant, on n'importera plus les brasques qui sont de l'extérieur.

Nous, on vise seulement les usines régionales.

PAR LE COMMISSAIRE:

2180 Ça implique qu'Alcan débrasque à ses usines ailleurs et s'organise avec le traitement là-bas?

PAR Mme MARIE-JOSÉE FORTIN:

2185 Oui. Soit on a une autre usine ou soit il y a un procédé qu'on vient de présenter, je sais pas, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2190 C'est juste ça que je voulais être sûr d'avoir bien compris, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Mesdames, merci beaucoup!

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE L'ALUMINIUM D'ARVIDA

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roland Poirier et monsieur Michel Potvin du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida.

2205 Bonsoir messieurs.

PAR M. ROLAND POIRIER:

2210 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Présentation en trois (3) volets, moi, c'est Roland Poirier, je suis secrétaire-trésorier du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida. Je vais faire l'introduction, monsieur Potvin va faire le résumé du volet technique pour rentrer dans notre vingt (20) minutes et garder du temps pour les questions, puis je vais revenir avec la conclusion après.

2215 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Pages 4 et 5, premier paragraphe

PAR M. MICHEL POTVIN:

2220

Moi, c'est Michel Potvin, je suis un officier du syndicat d'Arvida. Je vais essayer de résumer pour sauver un petit peu de temps, d'abord je sais que vous l'avez lu!

2225

Le comité de travail! Il y avait eu un comité de travail qui avait été formé par Ville de Jonquière à la demande du promoteur, je pense que ça a été quand même un bon exercice pour voir un peu à quoi ça comportait, la nouvelle usine de traitement de la brasque. Donc on a pu prendre connaissance de la nouvelle technologie et questionner sur les risques pour la santé et l'environnement. Je pense que c'est ça qu'on dit que ça a été un bel exercice, ce comité-là.

2230

Le choix des technologies! Bien, la période de décembre 2001 à 2003 fut quand même assez difficile, parce que ça nous a laissé un goût amer un peu sur la transparence, et la période où ils ont fait des tests à Nova Pb, où on a eu un black-out total ou à peu près, à cette époque-là.

2235

Par contre, la démarche du choix de LCLL a été mise un peu en compétition avec celle de Nova Pb sans qu'on ait trop un mot à dire, parce que, comme je vous ai dit tout à l'heure, on n'avait pas trop d'information sur Nova Pb.

2240

Toutefois, lorsqu'on a vu celle de LCLL, bien, je pense qu'on s'est rendu compte que c'était quand même une technologie qui était fiable et bien assurée. Et pour nous, c'était la meilleure technologie qui existait, même incluse dans une démarche de protection de l'environnement et de développement durable.

2245

Par contre, au sujet des résidus, je pense que le promoteur devra trouver un marché rapidement afin d'éviter que les résidus inertes soient entreposés trop longtemps. Je pense que le promoteur devra intensifier sa recherche sur la réutilisation de ces résidus-là.

2250

Au niveau des retombées économiques, au niveau du taux de chômage dans la région qui est assez élevé, donc c'est sûr que c'est favorable au niveau régional, particulièrement pour les entreprises locales et régionales. Toutefois, on demande justement que le promoteur fractionne ses lots afin de prioriser l'emploi au niveau des industries régionales dans la construction. Et ça se fait particulièrement lorsque Hydro-Québec fait des constructions, il priorise aussi le fractionnement des lots pour favoriser les régions.

2255

Ça nous amène à la première recommandation!

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 1

2260

Et le comité que je vous parlais tantôt, c'est un sous-comité actuellement sur les retombées économiques où Ville Saguenay fait partie et Promotion Saguenay aussi qui vous ont parlé tout à l'heure.

2265

Sur les risques technologiques, bien, on a constaté qu'il y avait aucune norme atmosphérique qui était dépassée, donc c'est une usine de traitement de déchets dangereux qui pourrait être, en tout cas à notre humble avis, sécuritaire.

2270

Toutefois, comme le procédé a pas été testé de façon intégrée, sauf avec une usine pilote, bien, je pense qu'il peut y avoir quand même certains problèmes lors des premières années, des problèmes d'arrimage, donc on pense qu'un suivi serré sur le procédé devrait être assuré pour vérifier entre autres les conséquences environnementales.

2275

Il y a aussi la santé et la sécurité des travailleurs à l'intérieur même de l'usine qui pourraient être mises en cause, parce qu'il y a plusieurs situations dangereuses lors du démarrage d'une usine telle que celle-là.

2280

Et notre deuxième recommandation!

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 2, page 7

2285

Les priorités de traitement! D'abord on dit qu'on doit traiter les brasques produites au Québec par Alcan qui constituent à peu près vingt-cinq mille tonnes (25 000 t). Ça, c'est la première priorité. Et on pense que ce sera probablement la seule quantité qui va être traitée la première année, parce que leurs rythmes de croisière seront peut-être atteints vers la troisième ou quatrième année.

2290

Donc la deuxième priorité, c'est de s'attaquer aux brasques qui sont accumulées tout près du Complexe Jonquière.

2295

Et comme il y aura à cette époque-là à peu près cinq cent cinquante mille tonnes (550 000 t), parce qu'il va s'en accumuler encore pendant quelques années aux cinq cent vingt mille tonnes (520 000 t) existantes, donc ça prendra peut-être vingt-vingt-cinq (20-25) ans avant d'écouler celles-là.

2300

Sur la valorisation des résidus, je vais revenir sur les autres priorités, troisième et quatrième priorités!

2305 La valorisation des résidus, ça peut devenir un problème de taille, parce qu'on est un peu sceptique à l'effet que le promoteur trouve des débouchés dans les cinq (5) premières années. Et à la première étape du BAPE, des questions étaient posées à l'effet que le promoteur, en tout cas, je pense qu'il était confiant, une confiance absolue, à l'effet qu'il allait trouver un débouché dans les cinq (5) premières années d'opération de l'usine.

2310 Donc on peut dire que ça nous inquiète un petit peu, ça, parce que je pense que la région doit pas accumuler plus que sa part de résidus dans les sols du Saguenay. Parce que s'il y a pas de valorisation, ça risque d'être enfoui.

Donc notre troisième recommandation!

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 3, page 8

2315 Donc ce qu'on dit, tant qu'il n'y aura pas de débouchés, c'est celle qui est produite par Alcan et celle qui est accumulée. Pas question de traiter celles qui viendront des autres usines de l'extérieur.

2320 Toutefois, une fois que la valorisation sera assurée, on pense qu'Alcan pourra peut-être importer aussi celles qui viennent de Sebree au Kentucky, c'est une usine de l'Alcan qui produit à peu près trois mille tonnes (3000 t) par année. Et on parle d'importation, mais ça pourrait être aussi une espèce d'échange, parce qu'on sait que lors des deux (2) dernières années, Alcan en a envoyé quarante-cinq mille tonnes (45 000 t) aux États-Unis, donc ils nous le rendraient d'une certaine façon à trois mille tonnes (3000 t) par année. Ce serait une hypothèque de quinze (15)
2325 ans sans intérêt!

Et par la suite, Alcan pourrait traiter les brasques des autres alumineries au Québec. Donc ce serait la quatrième priorité une fois que les résidus seraient valorisés.

2330 On va parler un petit peu du transport, parce qu'actuellement, le transport pour les brasques se fait en conteneurs sécurisés, on a vérifié, et je pense que c'est un moyen de transport qui est très sécuritaire. Tout ce transport-là, pour le transport des brasques, on pense que ça doit être priorisé, le transport par conteneurs ou par voie ferroviaire, pour toutes les brasques qui seront amenées à Arvida.

2335 Sauf qu'il y a aussi les usines qui ont pas de centre de débrasquage où les cuves sont amenées de façon complète pour être débrasquées à Arvida, bien, au niveau de ces transports-là, je pense qu'il y a des conditions qui doivent être mises en place aussi pour que ce soit fait de façon sécuritaire. On sait que ça se fait actuellement, je sais pas trop comment ça se fait, mais
2340 apparemment c'est peut-être sécuritaire, mais comme il y en aura beaucoup plus à l'avenir qui pourront se faire éventuellement, donc je pense que le ministère des Transports doit suivre ça de près pour avoir des mesures très très sécuritaires.

2345 Le fait aussi que l'usine soit sur le Complexe Jonquière, je pense que ça va minimiser les
risques de transport, surtout sur les voies publiques, parce que la majorité des brasques qui sont
accumulées sur le tas à Arvida sont tout près du site actuellement, il y a très peu de voyageant
qui va se faire sur une route publique, donc c'est sur les terrains de l'usine. Quoique je pense
que c'est important quand même que ce soit fait de façon sécuritaire, même sur les terrains de
2350 de l'usine.

Je pense qu'il y a quand même un danger pour les cyanures avec la lixiviation, ça peut
aller aussi dans les cours d'eau, dans la nappe phréatique.

2355 Sur le programme de suivi, on dit qu'au niveau de la technologie, ce fut expérimenté
uniquement dans un modèle pilote. Donc un suivi spécialisé doit être assuré, particulièrement
dans les premières années.

2360 C'est sûr qu'on a une certaine inquiétude au niveau de la santé et la sécurité des
travailleurs, ces gens qui vont opérer ces usines-là, sur le contrôle des rejets en atmosphère lors
de l'opération. Donc on pense qu'il doit y avoir un bon suivi qui soit fait.

Et le ministère de l'Environnement du Québec devra avoir un œil critique pour assurer le
suivi technologique et environnemental.

2365 Et souvent, après l'acceptation des projets, il y a des comités des fois de suivi qui sont
nommés et le suivi est pas très très rigoureux. On a l'exemple à l'usine d'Alma où il y a eu un
comité de suivi, et je sais qu'il y a des gens sur ça qui sont sur ce comité-là, ça fait des mois et
même des années qu'ils ont pas eu de rencontre. Donc il y a eu peut-être un suivi immédiat
2370 après la construction de l'usine et la mise en marche, mais c'est tombé dans l'oubli assez
rapidement.

Donc notre recommandation!

2375 **LECTURE DE LA RECOMMANDATION 4, page 10**

On sait que le BAPE a une certaine expertise de ce côté-là, donc il pourrait peut-être faire
de très bonnes suggestions à cet égard-là.

2380 Et ça complète la partie un peu plus technique, mon confrère va faire la conclusion!

PAR M. ROLAND POIRIER:

2385 **LECTURE DE LA CONCLUSION, page 11**

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Merci messieurs. En fait, votre mémoire est très clair, j'aurais quand même une question relative au mémoire et une question, je dirais, en annexe au mémoire! Vous me comprendrez dans quelques secondes.

2395 Tout d'abord, j'aimerais savoir, vous dites, d'une part, que le comité de suivi d'Alma ne fonctionne pas très bien, a peut-être fonctionné bien au début mais maintenant, il est un peu aux oubliettes, mais pourtant, vous recommandez un comité à peu près semblable pour le projet ici.

Est-ce que vous songez à des aspects qui peuvent lui donner un peu plus de mordant?

PAR M. MICHEL POTVIN:

2400 C'est ça, la suggestion qu'on fait, c'est peut-être que le BAPE qui a beaucoup d'expérience de ce côté-là pourrait peut-être faire des suggestions.

2405 C'est une suggestion de faire des suggestions, finalement! Ça a l'air un peu drôle, mais le comité de suivi, évidemment c'était patronné par le CRCD. Au début, il y a eu quand même une bonne prise en main, sauf qu'avec le temps, peut-être aussi que les événements ont fait en sorte que le comité était moins essentiel, parce que l'usine allait bien, puis les citoyens, il y avait pas de plaintes. C'est fort possible que ce soit à cause de ça aussi.

2410 Mais moi, il y a des gens qui sont sur le comité qui m'ont dit que ça fonctionnait plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Et quand vous faites référence au suivi lui-même, est-ce qu'il y a des éléments auxquels vous pensez plus particulièrement? Parce que vous avez dit à deux (2) reprises: on propose un suivi plus serré ou très serré, est-ce qu'il y a des éléments qui vous viennent à l'esprit? Le suivi de quoi?

2420 Est-ce que c'est le suivi des retombées atmosphériques, des concentrations atmosphériques, le suivi des émissions de quels types?

PAR M. MICHEL POTVIN:

2425 Bien, c'est sûr qu'au niveau des rejets atmosphériques, l'usine est quand même dans un contexte urbain, et les vents dominants sont envers un quartier qui a eu sa part de pollution, on peut dire, depuis la construction du Complexe Jonquière.

Donc je pense que c'est important aussi pour rassurer particulièrement les gens qui vivent tout près de l'usine, la Ville parlait d'un comité peut-être plus de promotion, mais un comité pour

2430 rassurer les gens aussi qu'il y en a pas tant que ça de pollution qui est dégagée par cette usine-
là, finalement.

PAR M. ROLAND POIRIER:

2435 Un petit bout que je voudrais ajouter, c'est qu'il serait important que nous aussi on siège
sur le comité de suivi. On est habitué de les suivre à la trace, puis ils savent qu'on est, de ce
temps-ci, encore plus aux aguets qu'en temps normal. Mais on est habitué à ce genre de choses
là, puis on a nos gens à l'intérieur de l'usine qui nous pistonnent régulièrement sur des choses,
puis on est capable de réagir rapidement, étant déjà à l'intérieur de l'usine puis connaissant les
lieux parfaitement, en plus sur des terrains qu'on connaît, qui sont déjà contaminés.

2440 Ça fait que c'est des choses qu'on est capable de suivre plus facilement, nous autres, de
l'interne que même les gens de l'externe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Très bien. Maintenant, voici ma question un peu en marge de votre mémoire!

Est-ce que pour vous, un autre procédé serait acceptable si Alcan n'est pas l'opérateur?

2450 **PAR M. ROLAND POIRIER:**

Moi, j'ai fait les démarches depuis le début avec Alcan avec les vice-présidents
responsables de Montréal, je vais vous dire en langage clair ce qu'on a dit à Alcan! On se
contrebalance de la technologie.

2455 On a une certaine fierté à LCLL parce que c'est nos gens du Complexe Jonquière, du
centre de recherche qui ont développé ça, puis si c'est des retombées qui rejaillissent sur le
centre de recherche, tant mieux pour nous autres.

2460 Mais à la limite, ce qu'on a dit à Alcan, c'est que le tas de brasques qui est ici au
Complexe Jonquière, on nous a dit pendant des années qu'on pouvait pas faire de produit fini au
Saguenay-Lac-Saint-Jean parce qu'on était loin des marchés, mais là, on est assis sur la mine,
puis ils en déplaceront pas un motton pour aller le faire traiter ailleurs, on va "s'assir" sur le tas,
puis ça brasser s'ils veulent le déménager!

2465 Que ce soit traité par LCLL, par Nova Pb, une technologie qui vient de la planète Mars,
on s'en contrebalance, mais il faut qu'elles soient traitées ici. C'est nos gens qui ont fait ces
accumulations-là, c'est la population de la région qui a fait ça, puis c'est à nous de le traiter, puis
l'usine doit être ici.

2470 Ça fait que la technologie, là, ça a pas d'importance pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 OK. Alors si l'usine est ici, est-ce que vous souhaiteriez que ce soit les employés d'Alcan qui soient affectés à cette usine, même si ce n'est pas Alcan l'opérateur?

PAR M. ROLAND POIRIER:

2480 Bien, je sais pas. J'ai écouté tantôt la présentation par exemple de Nova Pb, je sais pas s'il y en a d'autres qui peuvent être dans l'air, mais ce qu'on dit, c'est qu'ils sont prêts à bâtir l'usine ici, puis ils ont besoin d'Alcan, puis idéalement, il faudrait qu'ils soient à l'intérieur du complexe parce que ça règle les problèmes. Puis quand on sait aujourd'hui les annonces qu'on a dernièrement où ce qu'on perd encore cinq cent cinquante (550) emplois de qualité, bien, c'est évident qu'avant de mettre nos gens sur le trottoir au chômage, bien, on va se servir dans
2485 l'assiette au beurre avant de donner ça aux autres.

Il faut que ça nous revienne, c'est nos gens qui perdent leurs emplois présentement. Ça fait qu'on pense que oui, il faut que ça revienne chez nous.

2490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Merci beaucoup messieurs!

2495 Si vous permettez, nous allons arrêter une dizaine de minutes et il nous reste trois (3) mémoires que nous allons faire tout de suite après!

2500

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2505

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

2510

Alors j'inviterais monsieur Daniel Groleau du Conseil régional de l'environnement et du développement durable Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bonsoir monsieur.

2515

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Bonsoir. Donc juste un bref rappel de ce que sont les conseils régionaux en environnement au Québec!

2520

Donc nous ici, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on existe depuis 1973, mais plus précisément depuis 1991, on est reconnu par le ministère de l'Environnement ainsi que les quinze (15) autres conseils régionaux dans les autres régions administratives du Québec, comme des interlocuteurs privilégiés auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et la promotion du développement durable.

2525

Donc si vous vous rappelez la représentativité du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement, donc on a six (6) sièges qui proviennent du secteur socio-économique et on a six (6) sièges qui proviennent des groupes environnementaux.

2530

Donc la position que je vais vous présenter aujourd'hui a été discutée en conseil d'administration, donc c'est la position officielle du CRE.

2535

Donc on a siégé, on a fait partie des réunions depuis plusieurs années du comité de travail sur la brasque qui avait été mis en place à l'origine par la Ville de Jonquière. On était là aussi pour aborder principalement les questions de protection de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6

2540

Page 8, premier paragraphe, fin

2545

Aussi, on a consulté l'étude de la firme Dynatec donc qui n'avait pas été déposée, bon en tout cas qui a été déposée lors de la première partie, mais qu'on n'a pas pu questionner durant la première partie des audiences. C'est une traduction libre, le document est en anglais, donc je me suis permis de le traduire au meilleur de mes connaissances!

Juste pour citer certains passages!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8

2550

Page 10, 3.2, deuxième paragraphe, fin

C'est donc cinq cent dix-sept mille tonnes (517 000 t) qui sont entreposées et non enfouies, comme je l'ai marqué dans mon rapport, j'en ferai la correction, sur les terrains du Complexe Jonquière!

2555

LECTURE DU MÉMOIRE, page 10

Page 11, deuxième paragraphe, début

2560

Aussi, tous les concepts de seuil de rentabilité de l'usine ont semblé très mystérieux. Je me souviens que la Commission a posé plusieurs questions, puis on n'a jamais eu de réponse claire sur qu'est-ce qu'était le seuil de rentabilité de cette usine-là.

2565

Donc je vais reprendre le vocabulaire qui était cité à l'intérieur de l'étude d'impact de Tecsalt, on parle de "conditions normales d'opération" à soixante mille tonnes (60 000 t) par année. Je pense qu'on parlait de capacité maximale à quatre-vingt mille tonnes (80 000 t) par année.

2570

LECTURE DU MÉMOIRE, page 11

Page 13

2575

Sur les effets cumulatifs, ça a été traité précédemment. En fait peut-être juste redire qu'on vit dans un monde normé, chaque type de rejet industriel, qu'il soit atmosphérique, solide ou liquide est analysé, normé, etc., mais tout le temps de façon individuelle. Donc il demeure assez difficile pour l'instant au Québec de toujours connaître la capacité de support d'un milieu, de tenir compte de ces effets cumulatifs là.

2580

Je pense que vous avez essayé d'en tenir compte dans la première partie, vous avez adressé des questions, mais bon, on n'a pas toujours des réponses satisfaisantes.

2585

Entre autres, on a traité de toute la question des rejets atmosphériques, on a eu des belles présentations sur la direction des vents dominants entre autres qui avaient été contestées et selon moi qui est contestable. J'ai mis un petit graphique, malheureusement le public peut pas le voir, tiré d'une étude d'Environnement Canada.

C'est sûr que si on rentre seulement un axe principal, effectivement, l'axe des vents dominants, qu'il soit, mettons, nord-ouest ou sud-est, est sensiblement assimilable, mais si on

2590 rentre une composante plus angulaire, plus élargie, donc les vents qui proviennent d'ouest, là il y a une grande différence.

Donc ça m'amenait entre autres à une des recommandations!

2595 **LECTURE DES RECOMMANDATIONS 4 ET 5, page 15**

LECTURE DU MÉMOIRE, PAGE 16

Je vous remercie.

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous. À la page 11 au premier paragraphe, vous indiquez:

2605 "En fait, même Alcan pourrait poursuivre le gouvernement du Québec afin d'être compensée pour les pertes financières encourues."

2610 Dans l'éventualité où on lui interdisait d'importer de la brasque. Évidemment, ceci fait référence à votre expérience, à votre pragmatisme politique, mais en même temps vous l'indiquez et vous ne le considérez plus dans votre dernière recommandation quand vous indiquez que cette recommandation devrait contenir une clause "afin de prémunir la région contre toute forme d'importation de matières dangereuses provenant de l'extérieur de la province et du pays".

2615 Alors comment vous conciliez les deux (2)?

Vous êtes conscient qu'il y a cet aspect juridique là et vous mettez une recommandation comme celle-ci.

2620 Est-ce qu'on peut trouver une place intermédiaire entre ces deux-là (2)?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2625 Bien, comme j'ai précisé, dans le certificat d'autorisation, on peut pas aller en bas de la loi, mais on peut aller en haut de la loi par exemple.

2630 Effectivement, pour l'instant, il y a rien qui empêche l'importation ou le transport transfrontalier de matières dangereuses. C'est vu comme une marchandise commerciale, au même titre de l'ALÉNA chapitre 11, il y a des cas, je me souviens plus, il y a un cas célèbre entre autres où il y avait eu un cas comme ça où une compagnie avait poursuivi, bon, ou avait présenté devant le tribunal qui juge ces causes-là de l'ALÉNA, bon, puis il y avait une compensation, je pense, financière pour la compagnie qui s'était vu bloquer sa matière première. Peu importe, j'ai

pas les détails, mais c'était plus du domaine anecdotique de dire, je pense pas qu'Alcan poursuivrait le gouvernement du Québec qui l'empêcherait d'importer ces matières dangereuses.

2635

Mais ce qu'on souhaite finalement là-dedans, c'est un pacte, c'est peut-être de quoi qui serait volontaire de la part d'Alcan. Si Alcan pouvait s'avancer puis dire d'accord, on va signer un pacte, on va accepter que ce soit présent aussi au certificat d'autorisation, on n'en fera pas de cas, je pense que pour nous, ce serait l'idéal. C'est sûr qu'un décret ministériel, bon, ça a une force, il y a pas de doute là-dessus.

2640

Donc si ça apparaissait, pour nous, au sein du décret ministériel, puis ce serait pas contesté par le promoteur, bon bien, je pense qu'il y aurait...

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ce pacte ne serait pas exclusif aux brasques hors pays?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2650

En fait, le transport transfrontalier ou provenant d'autres provinces. Nous ce qu'on veut, c'est traiter les brasques, bon bien, je pense que ça, le scénario d'approvisionnement, je pense que ça a été clair.

2655

En fait, ce qu'on préconise en termes d'approvisionnement, c'est les brasques qui sont entreposées ici et les brasques produites par Alcan Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

Et alumineries hors Québec?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Non.

2665

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les alumineries hors Québec seraient incluses, selon votre scénario, dans ce pacte aussi?

2670

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Bien, je veux dire, tout ce qui est hors Québec serait inclus dans ce pacte. Inclus, c'est-à-dire exclu, je sais pas si je comprends mal votre vocabulaire! Vous comprenez?

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on s'entend.

2680 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aimerais juste revenir à celle de la station d'échantillonnage de la qualité de l'air, bon. Premièrement, vous faites une recommandation qui s'adresse à Environnement Canada, alors là, on n'a comme pas de pouvoir de recommandation ou quoi que ce soit face à cette instance-là.

2685

Mais ma question était plutôt à l'effet que vous la voulez dans l'axe contraire, donc pour les vents dominants du secteur ouest et à la même distance de l'usine.

2690

Dans une optique où on voudrait peut-être plus s'assurer de la qualité de l'air pour la population environnante, est-ce qu'il serait pas préférable de l'avoir, advenant qu'elle soit installée aux premières habitations, dans l'axe ou proche de l'axe?

2695

J'essaie juste de voir l'utilité d'une station au milieu de nulle part dans la direction des vents dominants, qui va nous donner des résultats mais qui nous renseignera pas sur ce à quoi les populations autour sont exposées.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2700

En tout cas, ça nous donnerait des résultats! Déjà ça, ce serait intéressant de voir les résultats dans l'autre axe.

2705

Pour nous, ça a été – je pense qu'il y a un intervenant qui l'avait évoqué dans la première partie – pour nous, ça a été surprenant, ça. Tout le monde qui vit dans la région sont conscients que les vents dominants, ou en tout cas la fréquence des vents dominants, l'axe des vents dominants, c'est une chose, la fréquence des vents dominants est beaucoup plus élevée provenant du nord-ouest.

2710

Et un collègue Yves Gauthier du Comité de l'environnement faisait référence à un ami qui avait fait une étude plus ou moins exhaustive, cet ami-là, c'est moi. Je voyage sur l'autoroute chaque jour, puis ça fait au-dessus d'un an que j'avais entendu ce commentaire-là, que la station se retrouvait dans le parc Berthier, puis je me suis dit, ça me surprenait beaucoup. Je me suis amusé à juste relever la direction des vents chaque jour que je passais sur l'autoroute.

2715

Puis pour moi, c'était évident que c'est pas une étude qui est scientifique, je vous rassure, mais c'était évident que la fréquence était – c'était beaucoup plus fréquent dans l'autre sens. Donc les vents soufflaient très peu vers cette station d'échantillonnage là à mon avis.

2720

Puis ça, ça soulève des doutes pour beaucoup de gens dans la région. Ce sujet-là est revenu, depuis que vous avez quitté, ce sujet-là est revenu souvent dans les conversations, puis c'est étonnant.

2725

Donc moi, c'était simplement en termes de coûts, je sais pas ce que ça peut représenter de maintenir une station d'échantillonnage d'air, mais ça rassurerait peut-être bien du monde d'aller installer une station dans l'axe contraire puis d'avoir les résultats aussi. C'est peut-être peu pour rassurer une population.

PAR LE COMMISSAIRE:

2730

Ça va, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Merci beaucoup monsieur Groleau.

REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appellerai maintenant madame Renée Dubois et Élise Gauthier du Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement.

2745

Bonsoir mesdames. Nous nous excusons de vous avoir fait veiller si tard, mais nous terminerons sans doute en beauté!

PAR Mme RENÉE DUBOIS:

2750

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

LECTURE DU MÉMOIRE

2755

En terminant, nous soulignons le fait que nous ne sommes pas les seuls dans la région à être contre l'importation. Nous avons annexé au mémoire principal une liste d'organismes "régionaux" qui ont adopté par des résolutions contre l'importation de déchets en provenance d'ailleurs. Ces organismes sont répartis sur l'ensemble du territoire de la région. Merci.

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

2765 Madame Gauthier, tout de suite j'aimerais clarifier un point. Dans votre première recommandation, vous dites que vous aimeriez limiter la capacité de l'usine à soixante mille tonnes (60 000 t) par année, "afin de limiter l'importation des brasques". Est-ce que c'est bel et bien limiter ou interdire ou éliminer?

2770 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Du fait qu'on va à soixante mille tonnes (60 000 t), il y a pas beaucoup de possibilités pour importer.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire la priorité peut être mise sur différentes autres sources?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2780 Non, parce que dans l'autre recommandation qui suit, on vous dit qu'on tient à ce que le ministère force le promoteur à d'abord traiter les brasques produites annuellement, les brasques produites, et puis celles qui sont entreposées.

Alors à ce moment-là, quand ils auront fait ça, là...

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Donc faites une équation, la quantité générée par année sera à peu près de l'ordre de vingt-cinq-trente mille (25 000 t-30 000 t), la quantité qui serait prélevée à partir de l'entrepôt serait de vingt-cinq-trente mille (25 000 t-30 000 t), ce qui donnerait soixante mille tonnes (60 000 t) par année, ce qui ne laisse plus de place pour d'autre chose?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2795 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 C'est ça, d'accord. Je voudrais aussi, à la recommandation numéro 3, revenir sur la question du principe de précaution que d'autres aussi ont soulevée ce soir, et j'ai un peu de difficulté, non pas avec le principe, parce que le principe, il est largement utilisé, mais j'ai de la difficulté à lui donner une forme.

Vous dites:

2805 "De plus, le principe de précaution ainsi nommé et défini au ministère français de l'Environnement doit être maintenant plus que jamais appliqué dans toutes les analyses et études conduites par le ministère de l'Environnement du Québec."

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2810

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815

Est-ce que vous pouvez donner forme à cette phrase?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2820

Bon, d'après la documentation que moi j'ai lue, et j'en ai quelques-unes, là, y compris au Canada, on part du principe que dans le doute, tu t'abstiens. Donc si les résultats d'analyse scientifique ne sont pas ou en tout cas te laissent un doute, tu refuses.

2825

Et dans le cas précis, moi, j'ai introduit cette notion-là parce qu'étant donné que le ministère, et je le mentionne dans le mémoire plus volumineux, étant donné que le ministère n'était pas là, moi, je vois difficilement que le ministère puisse accorder un certificat d'autorisation quand il n'a pas vu effectivement la manière dont les études ont été menées par Alcan.

2830

C'est sa responsabilité au ministère de l'Environnement de déterminer et d'émettre le certificat d'autorisation, mais de déterminer si l'ensemble des critères environnementaux et des normes environnementales appliqués au Québec sont respectés dans le procédé. Puis quand tu es pas là, c'est assez difficile de pouvoir dire oui, bon, ça va, ou c'est à peu près ça.

2835

Donc les à-peu-près, nous ici, on a beaucoup de difficulté avec ça. Moi, je pense que si les résultats ne respectent pas la norme, même si minime soit-elle en matière de différence, normalement tu t'abstiens.

2840

Je pense que c'est la seule façon qu'on a ici, particulièrement au Saguenay, de protéger notre environnement. Je vous répète qu'on est dans une cuve, et on vit le phénomène d'inversion thermique, c'est-à-dire que tout ce qu'on crache, c'est-à-dire toutes les cheminées, tout ce qui sort de nos cheminées, ça nous retombe sur la tête, ça s'en va pas ailleurs. Une cheminée de plus, on le disait, c'est une cheminée de trop.

2845

Donc s'il y a le moindre doute sur une étude scientifique, à ce moment-là tu t'abstiens ou bien tu recommences d'une autre façon, ou bien encore tu vas rechercher une autre entreprise, d'autres consultants qui vont refaire l'étude, mais jusqu'à ce que tu sois sûr de ton affaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Avec cette approche et à la lumière de ce que vous avez entendu, tant sur le procédé LCLL que le procédé qui a été présenté aujourd'hui de Nova Pb, est-ce que selon vous, il y aurait suffisamment de certitude pour procéder avec l'un ou l'autre? En fonction toujours du principe de précaution.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2855 En termes de certitude, moi comme citoyenne, je dois me baser sur la présence ou non du ministère de l'Environnement et des experts qu'ils possèdent, eux.

2860 À ce moment-là, je vous dirais que comme on nous l'a mentionné, ils ont été beaucoup plus présents tout au long de l'expérimentation de Nova Pb que du procédé LCLL.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça n'enlève pas les incertitudes?

2865 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Ça n'enlève pas les incertitudes, sauf que le ministère étant présent, les experts c'est-à-dire du ministère étant présents, ils ont émis bon nombre de questions qu'on retrouve d'ailleurs annexées à l'étude d'impact et auxquelles, à mon humble avis, Alcan n'a pas répondu.

2870 Donc s'il y a des doutes, s'il y a des incertitudes, tu t'abstiens.

2875 Ou bien tu recommences, comme nous on le recommande, c'est-à-dire de recommencer le processus en présence des experts du ministère, en répondant naturellement aux exigences qu'on a émises tout au long de ce BAPE-ci, et si les résultats sont satisfaisants pour les experts du ministère ou encore la firme que le ministère engagerait – ce qu'il faut absolument, c'est que le mandat de ces études-là et de ces analyses-là viennent du ministère et non pas de l'entreprise.

2880 Parce qu'on sait, bon, le lien d'affaires qui peut exister entre une firme de consultants et l'entreprise qui donne un mandat.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Et financées par qui?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Financées par le public. Je vous l'ai dit, l'environnement a un coût, puis il faut le payer.

2890

Puis la paix sociale puis l'acceptabilité sociale va avoir un coût aussi.

Pour que la population se sente sécurisée avec un procédé expérimental comme celui qu'Alcan nous a proposé, il faut absolument que le ministère assiste à toutes les étapes du procédé de A jusqu'à Z.

2895

Puis qu'elle vienne dire, elle, à la population, c'est-à-dire les experts du ministère viennent dire à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, voilà, nous avons en main telle étude, telle analyse, et les résultats que ça a donné, nous étions là, à partir de la première minute jusqu'à la dernière minute, et les résultats sont les suivants, et nous vous garantissons qu'il n'y a pas de danger, que c'est sécuritaire, qu'il n'y a pas d'émissions, ni d'émissions fugitives ni d'émissions dans l'air!

2900

Et comme ça, la population n'aura pas à se tourner vers une entreprise, mais elle se tournera vers le ministère de l'Environnement pour lui dire, ou bien tu as fait ta job, ou bien tu l'a pas fait, mais c'est toi qui vas payer pour les pots cassés et non pas les promoteurs qui, demain matin, peuvent partir de la région en nous disant au revoir et en nous laissant avec l'état accumulé de toutes sortes de cochonneries.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Madame Gauthier, madame Dubois, merci infiniment.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2915

C'est nous qui vous remercions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920

On m'a avisé que le dernier mémoire ne sera pas présenté, c'est bien ça madame Gélinas, oui.

Et on m'a avisé aussi qu'il y a eu un dépôt d'un onzième mémoire qui lui non plus, rassurez-vous, ne sera pas présenté!

2925

Alors maintenant, il est temps pour moi de vous demander si quelqu'un d'entre vous avait une demande de droit de rectification pour corriger certaines informations qui ont été présentées et qu'il considère erronées? Personne.

2930

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2935

Donc ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. La Commission délibère jusqu'à la remise de son rapport au ministre de l'Environnement au plus tard le 19 mai 2004.

2940

Au nom de la Commission, je remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette audience publique, le personnel de la Commission, les participants, le promoteur, les personnes-ressources au cours de la première partie de l'audience, pour leur aide précieuse dans l'examen public de ce dossier.

2945

Et finalement, merci à tous ceux et celles qui ont permis le déroulement serein, respectueux et courtois de ce travail.

Je déclare cette deuxième partie de l'audience publique close. Merci et bonne fin de soirée.

2950

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie, sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2955

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.